

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires: Pagination continue.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

LA FIANCÉE DU REBELLE

ÉPISEDE DE LA GUERRE DES BOSTONNAIS

1775

(Suite)

CHAPITRE HUITIÈME

CE QUE FEMME VEUT

Après les échecs désastreux du 31 décembre, l'armée américaine, considérablement affaiblie par la capitulation de toute la division d'Arnold, recula sa ligne de circonvallation à près de deux milles de la ville assiégée. Quoique privés de plus du tiers de leurs forces, les Bostonnais n'en continuèrent pas moins le blocus.

On ne sait ce dont il faut le plus s'étonner dans ce siège, ou de la folie des assiégeants ou de la timidité du général Carleton qui n'osa jamais, avec les forces supérieures dont il pouvait disposer, faire une sortie qui eût certainement écrasé la petite armée des Bostonnais et déterminé la levée immédiate du siège. C'est assez généralement l'habitude de l'histoire de reporter toute la gloire d'une guerre, d'un siège, d'une campagne, sur le commandant en chef ; à tel point que, lorsqu'on lit le récit de ces grands faits d'armes qui ont fait retentir les siècles des temps modernes et de l'antiquité, on ne songe presque jamais à se rendre compte des difficultés vaincues par les soldats dont la bravoure assure, après tout, le gain des batailles. Les auteurs, habitués depuis longtemps à ne célébrer que le génie, plus ou moins réel, du général, font tellement converger avec lui tous les rayonnements de la gloire, que nous nous laissons habituellement entraîner après eux à n'admirer que ce demi-dieu dont le resplendissement éclipse tous ceux qui l'entourent.

Mais lorsque, sans me laisser fasciner par les panégyristes de Carleton, je me demande si ce fut bien lui qui, par la force de son courage ou de son génie, ou par les efforts d'une volonté intelligente, sauva le Canada lors de l'invasion de 1775, je ne puis me convaincre, malgré la meilleure volonté du monde, qu'il eût personnellement une bien grande part au succès de nos armes. Les capitulations successives du fort Chambly et de Saint-Jean, de Montréal et des Trois-Rivières d'où nous avons vu Carleton décamper devant l'ennemi avec une merveilleuse diligence, la timidité d'un général qui se laisse assiéger par des forces de beaucoup inférieures aux siennes sans jamais tenter une sortie contre l'ennemi, font beaucoup pâlir à mes yeux l'auréole de gloire qu'on s'est plu à poser sur la tête de ce gouverneur.

En remontant même des grands effets aux petites causes, lorsque j'en viens enfin à me demander ce qui serait advenu si un homme du peuple, obscur soldat, nommé Charland, n'eût pas, au grand péril de ses jours, retiré en dedans de la seconde barricade de la rue Sault-au-Matelot, les échelles à l'aide desquelles les Bostonnais allaient franchir ce dernier obstacle, et si le capitaine Chabot et Dambourgès n'avaient point personnellement fait preuve d'une aussi prompte et ferme décision, il me paraît que le salut de Québec et la gloire future de Sir Guy Carleton eussent été singulièrement compromis !

Pour qu'on sache bien que ce jugement, tout sévère qu'il peut paraître, ne m'est point dicté par quelque sottise animosité de race, je me hâte d'ajouter que Sir Guy Carleton, s'il n'avait pas l'âme d'un héros, n'en était pas moins un homme au cœur excellent et qui sut, pendant toute la durée de son administration, s'attirer et conserver la confiance, voire même l'affection des Canadiens-Français. Et certes ! c'est un mérite dont on doit lui tenir compte pour peu qu'on veuille se rappeler le gouvernement tyrannique de son successeur exécré, Frédérick Haldimand.

Le siège ou plutôt le blocus de la ville continua donc en dépit des pertes terribles essayées par les Américains, qui ne pouvaient même plus continuer le bombardement, leurs pièces ayant été démontées par l'artillerie de la place.

Les assiégés comptaient si bien n'être jamais forcés de capituler qu'ils élevèrent sur les murs, du côté des faubourgs, un énorme cheval de bois, avec une botte de foin devant lui et cette inscription : *« Quand ce cheval aura mangé cette botte de foin, nous nous rendrons. »*

Il arriva, dans l'une des premières semaines de 1776, un fait qui prêta bien à rire aux dépens des Bostonnais. Les sieurs Lamothe

et Papineau vinrent de Montréal pour informer le général Carleton que la situation des Américains était loin d'être meilleure dans le haut de la Province. Déguisés en mendiants, ils arrivèrent tous deux au camp des Bostonnais devant Québec. Ils y passèrent deux ou trois jours tendant la main pour demander l'aumône, et constatant du coin de l'œil combien était grande la détresse de cette bande déguenillée qui n'avait la témérité de continuer le blocus que parce qu'on avait la faiblesse de la laisser faire. Enfin ils s'avancèrent jusqu'à la dernière garde où, ayant obtenu un morceau de lard, l'un d'eux se mit à le faire cuire.

Soudain l'autre s'empare du lard et s'enfuit dans la direction de la ville. Le premier jette des cris de paon et court sus à son camarade qu'il rejoint aux dernières limites du camp. Ils se bousculent, se chamaillent et se donnent même des taloches, au grand plaisir des soldats qui rient à pleine gorge des deux prétendus mendiants et les excitent à se rosser d'importance. D'un adroit croc en jambe le voleur renverse le poursuivant, et, serrant sa proie sur sa poitrine, franchit le cercle des curieux qui s'écartent du reste pour lui donner plus de chance, et s'enfuit vers la ville.

L'autre se relève furieux et s'élance à la poursuite de son camarade. Mais feignant aussitôt d'être empêché de courir par son bisac de mendiant, il s'arrête auprès de la dernière sentinelle et lui dit :

—Tenez donc mon sac que je rejoigne mon compagnon qui emporte mon lard.

—Cours ! cours ! répond le complaisant factionnaire en prenant le sac, tu vas l'attraper !

—Pas autant que toi ! murmure notre homme qui prend ses jambes à son cou.

Les deux compères, l'un courant après l'autre, ne cessèrent cette course effrénée qu'aux portes de la ville qu'on leur ouvrit aussitôt qu'ils se furent fait connaître. (1)

Dans le cours du mois de janvier, avec l'autorisation du général Carleton, le colonel McLean enrôla dans son régiment des *Royal émigrants* quatre-vingt-quinze des prisonniers bostonnais qu'on avait faits le trente-et-un décembre. Les citoyens protestèrent contre cette imprudence qui mettait tant d'ennemis armés au milieu d'eux. Les Américains, contents de la liberté relative qu'on leur donnait, se comportèrent d'abord assez bien. Mais au bout de quelques jours plusieurs rompirent sans façon un engagement qu'ils

(1) Voyez les *Mémoires de Sanguinet*, page 124, et le *Journal de J.-Bte. Badaeux*, page 250, édition publiée par M. l'abbé Verreau.

n'avaient contracté sans doute que dans le but de recouvrer plus aisément leur liberté entière, et désertèrent avec les armes qu'on leur avait données. McLean instruit par l'expérience réinstalla les autres en prison dans les casernes de l'artillerie où tous les Américains pris dans la nuit du 31 décembre avaient été transférés après quelques jours passés au Petit-Séminaire.

Mes lectrices ne sont pas sans se souvenir de la promesse que Lisette s'était faite à elle-même de pénétrer jusqu'à son amoureux Célestin Tranquille. Ces promesses-là, vous le savez, mesdames, c'est le diable !

« Désir de *femme* est un feu qui dévore ;
Désir de *filles* et cent fois pire encore ! »

Or donc huit jours ne s'étaient pas écoulés que Lisette s'était déjà présentée plusieurs fois au Séminaire afin de tâcher de séduire les gardes et de revoir son amant. Elle eut beau dire qu'elle était la sœur du blessé, faire la chattemitte, enfin mettre en jeu toutes les coquetteries agaçantes que les plus honnêtes femmes se permettraient en pareille occurrence, rien n'y fit. Les gardiens restaient comme des statues de bronze que les œillades les plus brûlantes ne sauraient émouvoir.

Sur ces entrefaites les prisonniers furent transférés dans les casernes de l'artillerie (1) qu'on avait pris le temps de disposer de manière à les recevoir. Lisette qui ne se laissait pas aisément rebutter y alla tout aussitôt. La première personne qu'elle aperçut montant la garde à la porte fut ce menuisier de sa connaissance qui lui avait déjà procuré des nouvelles de Tranquille.

—Monsieur Mathurin, dit-elle, je ne veux rien vous cacher à vous ; il faut que vous m'aidiez à revoir mon amoureux.

—Oh ! oh ! repartit l'autre, votre petit cœur en tient donc de ce gros Tranquille ? Je vous en fais mon compliment mam'zelle Lisette. Si le gaillard a l'âme aussi tendre qu'il a la tête dure, je vous promets un bon mari.

—Il est donc mieux !

—Mieux ? c'est-à-dire qu'il est sauvé. C'est égal, il avait reçu tout de même un fameux coup, et le chirurgien qui l'a soigné dit qu'il faut que ce diable de Célestin ait la caboche solide pour y avoir résisté.

(1) Ces casernes situées à gauche de la porte du Palais, maintenant démolies, furent construites par le gouvernement français en 1750, à la place d'autres qui s'y élevaient longtemps même auparavant.

—Mon bon Mathurin, laissez-moi donc le voir ?

—Ta, ta, ta.....voyez un peu ce petit lutin de fille si ça sait déjà bien vous enjôler un homme !..... Monsieur Mathurin par ci !..... mon bon Mathurin par là !..... Tout ça c'est de la frime, Lisette. Tu fais les yeux doux au père Mathurin pour arriver plus sûrement jusqu'à l'autre. On connaît ça.

—Eh mais dites donc, mon cher Monsieur Mathurin, quand vous alliez voir Luce Côté, dans le temps—votre femme aujourd'hui et qui est encore assez jolie oui-dà.....—

—Oui, ma foi ! fit Mathurin en clignant de l'œil d'un air goguenard, un assez beau brin de femme et encore pas mal conservée, hein, Lisette ?

—Pardine ! Eh bien, Monsieur Mathurin, quand vous lui faisiez votre cour si l'on vous eût tout à coup emprisonné pour un motif qui n'aurait eu rien de déshonorant, eussiez-vous trouvé bien mauvais que votre petite Luce eût honnêtement cherché à attendrir un gros méchant gardien comme vous pour tâcher d'aller vous consoler dans votre cachot ?

—Non, c'est vrai, petite surnoise. Ce n'est pas que je blâme ta manière d'agir ; mais je ne peux rien faire pour te contenter, Lisette. La consigne est là.....

—La consigne..... la consigne..... où avez-vous trouvé ce vilain mot, père Mathurin ? Pas sous votre rabot de menuisier, j'imagine !

—Non certes ! c'est depuis que je suis devenu soldat.

—La belle avance ! On perd donc tout à fait le cœur à ce beau métier de tueur d'hommes ?

—Non, mais on y apprend que le devoir passe avant tout.

—Le devoir ! le devoir ! fit Lisette en frappant du pied, tandis qu'un sanglot faisait trembler sa voix. Eh bien, mon devoir à moi est de revoir Célestin, pour le soigner et le consoler s'il en a besoin !

—Que veux-tu ma pauvre Lisette..... Eh mais ! écoute..... je crois qu'il me vient une idée.

—Vite ! votre idée, vite, mon cher bon Mathurin !

—Mon cher bon Mathurin !..... Ah ! friponne..... Ah ! ah !

—Vous me faites mourir, à la fin !

—Un peu de patience, petit démon. J'en ai encore au moins pour une demi-heure à monter ma garde et je ne peux pas bouger d'ici sans risquer qu'on me loge une balle dans la tête pour me payer de ma désobéissance à cette consigne que tu sembles aussi peu connaître que respecter ; ce qui serait bien embêtant pour moi, Lisette. Mais quand on viendra me remplacer j'irai trouver le chef du poste

et je lui dirai : — Il y a là, mon capitaine, un beau brin de fille, et brave et honnête.....

—Vous pouvez l'affirmer sans crainte, père Mathurin.

—Je crois bien, certes ! Eh bien, mon commandant, cette pauvre créature du bon Dieu est là qui se lamente à la porte, et qui pleure toutes les larmes de son corps parce qu'on refuse de lui laisser voir son frère qui est blessé ; un bon diable, après tout, mon capitaine, et qui n'est entré dans la rébellion que par seul attachement à son maître qu'il n'a pas voulu quitter..... Et bien d'autres choses encore que je lui dirai, Lisette, à mon capitaine. Et j'espère lui faire entendre raison ; car vois-tu je crois que je lui ai un peu sauvé la vie dans l'affaire de la rue Sault-au-Matelot !

—Vrai, Mathurin ! oh alors, vous me l'aurez sauvée à moi aussi ! Mais va-t-il falloir que j'attende ici tout ce temps-là ?

—Non, Lisette, cela ne ferait pas du tout ! Va-t'en plutôt à l'église faire un bout de prière. Quand tu auras joint un peu tes menottes blanches sur ces petites lèvres couleur de rose qui feraient venir l'eau à la bouche des anges, et que tu auras dit comme ça au bon Dieu : “ Mon Dieu vous savez que je suis une assez bonne fille, pas trop méchante, après tout, et que j'aime ce pauvre Célestin Tranquille qui m'aime aussi de tout son cœur et m'a promis de faire de moi sa petite femme. Eh bien, mon Dieu, voilà que ce pauvre garçon est bien malade d'un coup de crosse de fusil, et qu'on veut m'empêcher de le voir ! Cela est il raisonnable, mon Dieu, de séparer ainsi deux de vos créatures qui ne demandent qu'à s'aimer pour pouvoir vous aimer davantage toutes les deux..... ensemble avec les petits enfants que vous leur enverrez plus tard ?.....” Et ainsi de suite, Lisette. Mais tu sauras lui parler bien mieux que moi, et je crois qu'il t'écouterà.

—Je reviendrai dans une demi-heure ? demanda Lisette qui frétillait d'impatience.

—Disons dans une heure, car il me faudra le temps de parler au capitaine.

—Merci, père Mathurin, vous êtes un brave homme et je vous aime bien.

Lisette partit en courant, comme si la rapidité de ses allures eût dû abrégé la durée du temps.

Une heure ne s'était pas encore écoulée que la jeune fille revenait aux Casernes. L'entrevue de Mathurin avec le chef du poste, qui était le capitaine Cugnet, (1) n'avait pas été longue puisque Lisette

(1) Mémoires de Sanguinet.

aperçut notre homme qui fumait à la porte, tout en causant avec la sentinelle qui l'avait relevé de faction.

Du plus loin qu'elle vit Mathurin, Lisette comprima de sa main tremblante les battements précipités de son cœur qui faisait le diable à quatre sous le fichu. Elle s'approcha en proie à une grande agitation nerveuse.

L'espérance et la crainte la troublaient tellement tour à tour qu'elle n'osa point parler la première à Mathurin qui l'avait vue venir et prenait un malin plaisir à l'observer du coin de l'œil. Enfin le brave homme eut pitié d'elle et se retourna tout à coup.

—Tiens ! dit-il, c'est vous, mademoiselle ? Donnez-vous la peine d'entrer. C'est d'elle que je te parlais tout à l'heure, fit-il en s'adressant au factionnaire. Ordre du capitaine.

La sentinelle s'inclina et Lisette, précédée de Mathurin, pénétra dans cette bienheureuse prison qui renfermait son cher Célestin, et qui était pour lors le but de tous les vœux et des aspirations de la jeune fille.

Comme ils passaient dans le vestibule, Mathurin, après s'être assuré qu'ils n'étaient pas écoutés, arrêta Lisette et lui dit :

—J'ai obtenu assez facilement du capitaine la permission de vous laisser voir Tranquille en affirmant que vous êtes la sœur du prisonnier. Mais si vous voulez le revoir encore, il faut que vous me promettiez de ne revenir ici qu'aux jours où je serai de garde, les mardis à deux heures de relevée. D'abord vous ne réussirez pas en vous adressant à d'autres qu'à moi, et puis vous pourriez me mettre dans de mauvais draps si la menterie que j'ai faite pour vous servir venait à être découverte. Vous voir une fois la semaine ce n'est pas le diable ; mais enfin ça vaut mieux que rien.

Elle promit tout ce que lui demandait Mathurin.

On nous dispensera d'assister à cette première entrevue de Lisette et de Célestin qui entrait en convalescence. Il ne s'y dit rien qui puisse intéresser particulièrement le lecteur dont l'imagination saura suppléer aisément à tout ce que nous en pourrions raconter, lorsque nous aurons dit, toutefois, que Tranquille, une fois la première émotion passée, se montra fort intimidé, et que mademoiselle Lisette fit à peu près à elle seule les frais de la conversation. Grâce à la faconde que l'on connaît à la soubrette l'entretien n'en alla pas moins bon train.

Bien qu'il ne parlât que par monosyllabes Tranquille répondit très à propos ; car déjà Lisette avait su le dompter à sa main, et le gros Célestin, qui se serait bien donné garde de regimber, promettait d'être le mari le plus soumis que jamais petite femme ait, comme on dit vulgairement, mené par le bout du nez.

CHAPITRE NEUVIÈME

LE COMLOT

La dernière quinzaine de janvier et tout le mois de février s'écoulèrent sans que Lisette manquât une seule fois d'aller voir son amoureux, à chaque mardi où Mathurin était de service. Tous les prisonniers étant détenus dans la même pièce, afin d'en faciliter la garde, les entrevues de Lisette et de Célestin avaient lieu en présence de tant de monde que je ne vois pas que les plus collets montés y puissent trouver à redire.

On était au commencement du mois de mars et la soubrette venait encore une fois de pénétrer jusqu'à son amant pour lors entièrement remis de sa blessure. Ils causaient tous deux dans un coin de la vaste salle, un peu isolés des autres prisonniers qui étaient tous occupés, diversement à tromper les ennuis de leur captivité.

Lisette qui avait déjà remarqué que Tranquille était encore plus timide avec elle que d'habitude et qu'il semblait singulièrement préoccupé, constata que décidément maître Célestin avait une idée fixe qui bourdonnait dans sa grosse tête.

—Evidemment, pensa-t-elle, il voudrait m'en faire part, mais il n'ose. Voyons à l'aider, ce gros peureux-là.

Bien doucement elle se mit à lui tendre ces traitres hameçons que les femmes habiles ont toujours su agiter d'une main si provocante sous le bec de cette variété monstre de l'espèce des goujons appelée par les Grecs *anthrópos*, *homo* par les Latins et connue en français sous la désignation d'*homme*.

Malgré toute l'habileté que Lisette savait déployer à ce genre de pêche, Tranquille ne se hâtait pas de mordre. Il s'approchait bien de l'appât; mais il ne le flairait qu'avec méfiance et au moment où Lisette allait donner le suprême coup de ligne, Célestin faisait dans la conversation un bond qui le rejetait loin du danger des aveux.

—Oui-dà se dit Lisette, tu ne veux pas mordre, et bien je vas t'ac crocher moi-même avec mon haim!

Cette manœuvre extrême réussit quelquefois au pêcheur audacieux.

—Mon bon Célestin, fit-elle en dardant entre ses épais cils bruns l'éclair le plus perçant qui ait jamais jailli de l'œil d'une sémilante soubrette, mon bon Célestin, il y a quelque chose que vous brûlez de me dire?

Tranquille se sentit piqué et fit un bond. Lisette appuya sa petite main sur celle de Tranquille. Ce contact électrique fit perdre la tête au pauvre garçon qui se débattit vainement et ne réussit qu'à s'enfermer davantage.

Il tenta cependant un dernier effort pour se dégager et voulut brusquement changer le sujet de la conversation. Mais Lisette, impitoyable, tira tout aussitôt sur la ligne pour prouver au goujon qu'il était pris.

—J'attends ! dit-elle avec froideur et en retirant avec vivacité sa main de celle de Tranquille qui, la voyant si près de la sienne, s'en était timidement emparée.

Le pauvre garçon s'agita sur sa chaise et resta la bouche ouverte. Il voulait commencer et les mots semblaient figés dans sa gorge. C'était comme le dernier spasme du poisson que le pêcheur sort de l'eau.

—Puisque vous n'avez plus rien à me dire, continua Lisette qui fit mine de se lever, je m'en vais.

—Attendez ! mam'zelle Lisette, attendez ! je vas tout vous dire ! s'écria Célestin.

Lisette se rassit. Le goujon était tiré à terre et agonisait entre les mains du pêcheur. C'était un beau coup de ligne.

—C'est..... c'est bien ennuyant, ici, commença Tranquille.

Lisette qui l'avait d'abord regardé avec un grand sérieux lui décocha sous le nez un sonore éclat de rire.

—Cela valait bien la peine de se faire tant prier ! s'écria-t-elle.

Célestin perdit d'abord contenance : mais ne pouvant plus s'arrêter sur la pente si glissante des aveux, il continua :

—Et nous donnerions gros pour nous en aller !

—Ah ! fit Lisette dont les sourcils s'élevèrent arqués en point d'interrogation.

—Oui, moi surtout qu'on parle de fusiller comme traître, pour faire un exemple.

—Ah ! mon Dieu !

—Oh ! ne craignez rien, mam'zelle Lisette, nous décamperons avant la cérémonie ! Mais pour ça il faut que quelqu'un nous aide.

—Il y a tout plein du monde ici.

—Ce n'est pas là l'embarras. Il nous faudrait quelqu'un dans la ville.

—Ah ! ah ! Et qui donc ?

—Dame.....

—Un homme sûr ?

—Il n'est pas besoin que ce soit un homme.

—Tiens ?

—Une femme fiable.....

—Ferait l'affaire ?

—Oui.

—En connaissez-vous ?

—Oui..... une.

—Et c'est ?.....

—Vous.

—Moi !.....

—Oui, Mam'zelle Lisette.

Il y eut un moment de silence.

—Qu'est-ce qu'il faudrait donc faire ?

—Ah ! voilà ! fit Tranquille en se frottant l'oreille du bout du doigt. Il faudrait d'abord..... me promettre.....

—De n'en rien dire à personne ? repartit Lisette avec humeur. Vous voilà bien, vous autres hommes, croyant que vous seuls savez garder un secret ! (*Avec dépit*) Sachez, Monsieur Célestin. Tranquille, qu'une femme peut tout aussi bien que vous et même mieux, retenir sa langue..... (*A part*) surtout quand elle aime.....

—Vous dites ?

—On ne répète point la messe pour les sourds !..... Enfin puisque vous n'avez pas confiance en moi gardez vos affaires pour vous.

Elle fit mine de se lever, Tranquille la retint d'un geste suppliant.

—Mam'zelle Lisette, dit-il, ne vous fâchez pas, je vous en prie ! Ce n'était pas pour moi, mais pour les camarades..... qui ne vous connaissent pas, voyez-vous.

—Eh bien parlez ou laissez-moi m'en aller.

—D'abord il nous faut des limes.

—Ah ! des limes ?

—Oui, et des sabres.

—Où trouver tout cela, bon Dieu !

—Ecoutez, Mam'zelle Lisette. Vous m'avez dit être passée plusieurs fois devant le magasin de M. Evrard et que tout y paraissait en ordre comme avant notre départ ; que la porte était restée fermée et qu'on ne paraissait pas l'avoir forcée.

—Oui, je vous ai dit ça.

—Vous avez ajouté, l'autre jour, que la barrière qui, au commencement du siège, fermait le passage en haut de la côte de Lamontagne, est ouverte depuis que les Bostonnais se sont éloignés des

environs de la ville, de sorte qu'on peut aller de la haute à la basse ville sans embarras ?

—Oui.

—Eh bien, mam'zelle Lisette, je sais que vous n'êtes pas du tout peureuse et que si vous voulez aller au magasin de M. Marc vous y trouverez tout ce qui nous manque pour nous aider à nous sauver.

—J'emporterai bien des limes dans mes poches. Mais les sabres ?.....

—En effet, ce n'est pas aisé. Après tout nous n'en avons pas besoin ; vous trouverez dans une caisse, sous le comptoir, des couteaux de chasse que nous avons coutume de vendre aux sauvages ou aux voyageurs. Vous pourrez bien nous en apporter quelques-uns.

—Hum !..... j'essaierai.

—Vous essaiez ! oh merci !

—Mais comment ouvrir la porte ?

—Voici la clef. M. Evrard en avait deux. Il a gardé l'une et m'a donné l'autre, en cas de malheur.

Ils restèrent tous deux pensifs durant quelques instants après lesquels Lisette se leva et tendit la main à Tranquille.

—Tout cela demande réflexion pour ne pas manquer le coup, lui dit-elle de sa voix la plus douce. Je m'en vais y songer et..... je pense que mardi prochain je vous apporterai sinon tout, du moins une partie de ce qu'il vous faut. Quant au secret, Monsieur Célestin, soyez sûr qu'il est en sûreté.

—Si je n'en avais pas été certain, vous ne me l'auriez pas arraché.

—Qui sait ?

Lisette fit part à sa maîtresse du projet qui tendait à faciliter l'évasion de Tranquille. Elle lui démontra si bien que Célestin courait un grand danger de mort, qu'Alice n'hésita pas à promettre son concours à la soubrette.

Alice était bien aise de contribuer à rendre Tranquille à la liberté et à son maître qui avait sans doute grand besoin en ce moment de ce serviteur dévoué. D'ailleurs ne serait-ce pas un bon tour à jouer aux Anglais qu'elle détestait collectivement dans la personne de James Evil ?

Elle se doutait que le capitaine qui haïssait tant Marc Evrard serait pour beaucoup dans la condamnation du pauvre Tranquille.

Comme on était arrivé au carême et qu'on faisait le soir, à la cathédrale, les exercices religieux accoutumés, il fut facile à Alice et à sa servante de sortir sans exciter les soupçons, madame

Cognard gardant la maison avec son mari qui n'était pas encore entièrement rétabli de ses blessures.

Quand Alice et la soubrette sortirent pour descendre à la basse ville, il faisait déjà nuit. La sentinelle qui montait la garde en haut de la côte les arrêta bien pour leur demander où elles allaient à pareille heure. Mais Alice lui répondit qu'elles descendaient chercher une dame de leurs amis qui craignait de monter seule à la cathédrale. La raison fut trouvée bonne, et on les laissa passer.

Ce ne fut pas sans une peur extrême que les deux jeunes filles pénétrèrent dans la maison abandonnée.

La main tremblait bien fort à Lisette en introduisant la clef dans le trou de la serrure.

Mais quand elles eurent vite refermé la porte derrière elles pour n'être point aperçues des voisins, et qu'elles se trouvèrent dans une obscurité complète, elles sentirent courir sur leurs membres le froid de la frayeur.

Lisette avait eu soin d'apporter une bougie pour éclairer le magasin : mais elle tremblait tellement qu'elle ne put réussir à enflammer l'amadou à l'aide du maudit briquet alors en usage.

Ce fut un moment d'une terreur poignante.

Alice arracha le briquet des mains de sa suivante et réussit à faire jaillir du caillou l'étincelle bénie. La maîtresse avait de plus que sa servante cette force d'âme que donne l'éducation.

Au premier pas qu'elles firent, elles s'arrêtèrent saisies d'effroi. Décuplés par l'écho, les craquements du plancher avaient gémi sinistrement dans le magasin solitaire.

Elles restèrent un moment immobiles, un pied en avant, les yeux hagards, retenant jusqu'au bruit de leur souffle et n'entendant plus que les battements précipités de leur cœur qui bondissait sous leur poitrine haletante.

N'est-il pas étrange que la demeure de l'homme, lorsqu'elle est abandonnée, produise une impression si pénible que les plus braves mêmes ont peine à surmonter ? Il semblerait que l'âme de ceux qui l'ont habitée l'occupent encore, et que vous entendez autour de vous le frémissement de leurs ailes invisibles ?

La pâle lueur que la bougie répandait faiblement autour des deux jeunes femmes donnait un aspect fantastique aux objets environnants. Dans la pénombre tombaient du plafond de grandes ombres noires aux formes sinistres, dont l'une, surtout, avait la forme d'un pendu : touffes de cheveux hérissés sur la tête, cou allongé sur lequel tombait une langue énorme, bras tordus, longues

jambes ballantes et semblant s'étirer démesurément dans un effort désespéré pour toucher la terre.

— Mon Dieu que j'ai peur ! murmura Lisette. Voyez-vous ce pendu !.....

Alice fit un suprême appel à son courage et parvint à secouer la torpéur qui envahissait tout son être.

Elle fit trois pas en avant et éleva la bougie vers le spectre.

— Folle que tu es ! dit-elle à Lisette, mais d'une voix saccadée par l'émotion, ne vois-tu pas que ton pendu n'est qu'une peau de buffle accrochée à cette poutre ?

— C'est pourtant vrai ! fit Lisette avec un grand soupir. Vilaine peau, que tu m'a fait peur !

— Allons, s'il faut s'arrêter devant chacun des fantômes créés par ta sottise imagination, la frayeur, qui est contagieuse, pourrait bien me gagner aussi et nous n'avancerions guère. Et puis il ferait beau aller nous évanouir follement ici ? dépêchons-nous.

Grâce aux indications précises de Tranquille, Lisette, un peu remise de son effroi, trouva bientôt les objets qu'il fallait emporter.

Chacune d'elles prit six couteaux de chasse et quelques limes, dont elles firent deux paquets séparés.

— Nous ne pouvons pas en emporter plus en une fois, sans être remarquées, dit Alice. Nous reviendrons s'il le faut.

— C'est bon, allons nous-en ! répondit Lisette qui avait grand hâte de partir.

Après avoir éteint la bougie elles sortirent et refermèrent la porte sans être aperçues. La lumière n'avait pu être remarquée du dehors, les volets du magasin étant hermétiquement clos.

Elles remontèrent à la haute ville sans être inquiétées et rentrèrent sans encombre au logis où Alice s'empressa de cacher les armes dans sa chambre.

Huit jours plus tard Lisette, grâce au confiant Mathurin qui vous l'aurait promptement éconduite s'il avait pu se douter du tour pendable que lui jouait la fillette, Lisette, dis-je, arrivait encore jusqu'à Tranquille.

Quand celui-ci l'aperçut les mains vides, un nuage de tristesse passa sur son front.

— Vous n'avez donc pas réussi ? lui demanda-t-il après lui avoir serré les doigts, à les écraser, dans sa grosse main rude.

— Et pourquoi pas ?

— Dame ! vous n'apportez rien.

— Vous avez donc bien hâte de me quitter ?

— O mam'zelle Lisette !..... Après ça, si vous aimez mieux me

voir fusillé pour me garder plus près de vous, je suis prêt à rester.

—Vous voyez bien que j'ai voulu rire, gros enfant.

—Mais enfin.....

—Etes-vous surveillés ici ; nous observe-t-on ?

—Il n'y a dans cette chambre que les camarades que vous voyez.

Encore ne s'occupent-ils pas de nous.

Les autres prisonniers causaient entre eux et leur tournaient le dos.

—Eh bien vous allez voir..... ce que vous allez voir, dit Lisette.

Et d'une main preste elle dégraffa la jupe de sa robe qui tomba à ses pieds avec un bruit sourd.

Eh ! mon Dieu, lecteurs, n'allez pas vous voiler les yeux de vos mains..... quitte à regarder entre les doigts.

Lisette était une fille honnête, et la jupe de robe qu'elle avait si lestement laissée tomber n'était pas seule ; une autre toute semblable recouvrait l'énorme panier—cet aïeul de la crinoline—dont les femmes de ce temps-là s'affublaient.

Lisette s'assit, retourna la jupe tombée, arma ses doigts d'une paire de ciseaux et coupa les fils qui retenaient en-dedans de la jupe une douzaine de couteaux-poignards et quelques limes de fin acier.

Cela fut fait en un tour de main, et ce bon Tranquille n'était pas encore revenu de sa surprise que déjà Lisette avait repassé sa double jupe.

Le Canadien fit immédiatement disparaître les armes sous le grabat qui lui servait de lit.

—Vous êtes une brave fille dont je serai bien fier de faire ma femme ! s'écria Tranquille, devenu hardi à force d'enthousiasme.

—Avec mon consentement, monsieur Célestin, s'il vous plaît. Mais avez-vous assez de ces armes ?

—Hum.....je vais en parler aux autres.

Tranquille rejoignit l'un des groupes qui se tenaient à l'écart.

Après quelques pourparlers il revint trouver Lisette.

—Ces couteaux nous suffiront pour égorger les gardes.

—Ah ! mon Dieu ! fit Lisette, il vous faudra verser du sang !

—Que voulez-vous ? c'est le seul moyen.

—Ah ! c'est affreux ! Et dire que j'en aurai été la cause !

—Enfin de compte, mam'zelle Lizette, s'ils se montrent bons enfants on ne les tuera point. On se contentera de les attacher solidement.

—Dans tous les cas, Célestin, s'il faut que vous employiez la violence, promettez-moi de ne point faire de mal à ce bon Mathurin qui, vous le savez, m'a fait permettre de vous voir.

—Je vous jure qu'on le respectera. L'avoir trompé comme ça pour le tuer ensuite, ce serait trop fort !

Les amants se quittèrent ne sachant trop s'ils se reverraient jamais, le jour où le complot devait éclater n'étant pas encore arrêté.

Tous les deux avaient des larmes plein les yeux.

—Vous allez jouer gros jeu, dit Lisette à Célestin. S'il ne vous arrive point malheur, si nous nous retrouvons un jour et que vous ne m'ayez pas oubliée, je vous laisserai me conduire à l'église pour avoir un petit bout d'entretien avec M. le Curé.

Elle disait cela moitié pleurant, moitié souriant. Elle était charmante. Ce gros Célestin qui avait déjà l'âme toute troublée perdit ou plutôt recouvra tout à fait ses sens.

—Mam'zelle Lisette ? dit-il.

—Eh bien ?

—Laissez-moi vous embrasser ?

—Ce sera la première et dernière fois..... avant notre mariage !

—Tope là, ça y est, Lisette ! s'écria Tranquille qui ne se reconnaissait plus lui-même.

Il appuya ses grosses lèvres sur la joue de son amante qui s'enfuit aussitôt la figure rouge comme une pivoine épanouie sous un chaud rayon de soleil.

JOSEPH MARMETTE.

(à continuer)

L'ANCIEN RÉGIME AU CANADA ¹

I

Les travaux historiques sur le Canada que M. Parkman poursuit depuis quelques années sont suivis avec un intérêt toujours croissant par nos compatriotes. Accoutumés depuis longtemps à voir la plupart des écrivains d'origine étrangère n'aborder notre histoire que pour la travestir, et ne chercher qu'à avilir notre race en répétant des assertions fausses et calomnieuses, nous avons salué avec joie cet auteur américain, dont les écrits attestaient des recherches consciencieuses, et dont les appréciations, toujours étudiées, étaient souvent impartiales. Ce n'est pas encore toute la justice que nous sommes en droit d'attendre ; mais c'est un achèvement vers l'entière vérité. Narrateur habile, M. Parkman a su faire admirer et aimer notre histoire : c'est une conquête qui en assure d'autres.

Après avoir écrit l'histoire de la fondation du Canada dans un premier volume intitulé : *Les Pionniers Français dans le Nouveau-Monde*, il a fait connaître, à son point de vue, l'œuvre des missions catholiques dans la Nouvelle-France sous le titre. *Les Jésuites dans l'Amérique du Nord*. Il a raconté ensuite les voyages et les aventures de nos grands découvreurs dans un troisième volume qui a pour titre : *La Découverte du Grand-Ouest*. La vie et les portraits de Joliet, du père Marquette et de La Salle y sont tracés de main de maître.

La suite des événements amenait naturellement l'auteur à raconter l'histoire de l'établissement du système féodal au Canada, et nous savions qu'il recueillait, depuis assez longtemps, des matériaux pour cette nouvelle étude. Elle a paru, il y a quelques mois, sous le titre de *l'Ancien Régime au Canada*. Cet ouvrage répond-il à l'attente qu'il a fait naître ? C'est ce que nous allons examiner.

(1) THE OLD RÉGIME IN CANADA, by Francis Parkman. Boston : Little, Brown and Company, 1874, 1 vol. in 80, 448 pages.

II

Le système suivi par la France dans la création et le développement de sa colonie offre un caractère original et unique en son genre dans l'histoire de l'Amérique du Nord. Il contraste d'une manière frappante avec le régime auquel furent soumises les colonies de la Nouvelle-Angleterre. Là fut appliqué, dès l'origine, le système de concessions territoriales en franc alevé qui a prévalu dans toute l'étendue de ce continent. La Grande-Bretagne, assez peu soucieuse de sa colonie, lui laissa toujours une grande liberté d'action. Les colons nommaient eux-mêmes leurs gouverneurs et géraient leurs affaires publiques presque sans contrôle. Dès les premiers temps de sa fondation, la Nouvelle-Angleterre posa les bases du gouvernement démocratique qui régit aujourd'hui les Etats-Unis.

La France suivit au Canada une politique tout opposée à celle de la Grande-Bretagne. Les monarques français adoptèrent, avec certaines modifications, les traditions féodales dans la répartition des terres nouvelles. Elles furent partagées en circonscriptions plus ou moins considérables, et concédées aux principaux émigrants à titre de fiefs ou seigneuries. La plupart des seigneurs appartenaient à des familles nobles ou influentes. Ils étaient tenus d'habiter leur seigneurie, de défricher une certaine étendue de leur terrain, de construire leur manoir et un moulin pour les besoins des censitaires auxquels ils concédaient des terres moyennant quelques redevances, en général, peu onéreuses. La forêt se défrichait peu à peu; les *habitants* se groupaient autour du domaine du nouveau propriétaire qui avait intérêt à les attirer et à les protéger pour augmenter la valeur de sa seigneurie. Quelques missionnaires venaient les visiter aux principales époques de l'année, pour entretenir dans leur cœur les principes de foi et de morale chrétienne. Plus tard, une chapelle était construite; puis une église. Enfin un curé venait y résider, et la paroisse canadienne était créée. Le nouveau village était ordinairement entouré d'une palissade pour le défendre contre les incursions des Iroquois, si fréquentes à cette époque. A la première apparition de l'ennemi, la cloche de l'église donnait l'alarme aux habitants dispersés dans les champs. Le seigneur, qui était presque toujours un ancien militaire, se mettait à leur tête; tandis que le prêtre les préparait au combat (1).

(1) On retrouve encore aujourd'hui dans le langage du peuple quelque souvenir de ces temps reculés. Ainsi on emploie souvent le mot *fort* pour signifier *village*: *Aller au fort, revenir du fort.*

Cette organisation, à la fois simple et forte, s'adaptait très-bien au génie de la race celtique qui possède plus d'élan que suite, et qui a besoin d'une certaine direction pour déployer toutes ses qualités. L'existence du colon gravitait autour de l'église et du manoir seigneurial qui se prêtaient un mutuel appui. Le prêtre était, aux yeux du peuple, l'expression de la volonté de l'Eglise, et le Seigneur l'expression de la volonté de l'Etat. Les trois ordres de la société, ainsi représentés et fortement unis par les liens du patriotisme et de la religion, avaient une action commune qui triplait leur énergie. Cette organisation qui survécut aux désastres de la conquête, fut la sauve-garde de notre nationalité (1).

Si l'on veut trouver les défauts de notre ancien régime colonial, il faut aller les chercher dans une sphère plus élevée, dans l'action même du gouvernement. Le système administratif était trop compliqué pour les besoins de la population qui fut toujours très-faible sous le règne de la domination française, et qui était disséminée sur une immense étendue de territoire. L'autorité était divisée en un trop grand nombre de mains, et se paralysait souvent elle-même au lieu de gouverner. Il en résultait des conflits qui se prolongeaient et s'aggravaient par suite de l'éloignement où l'on était de la France et des difficultés qu'il y avait de recourir à l'autorité royale. Ces luttes intestines qui renaissaient sans cesse, entravaient les progrès de la colonisation. Il faut joindre à ces causes de discorde, les habitudes prétentieuses de l'aristocratie (2) et les

(1) Ce que nous venons de dire de la féodalité et de ses avantages pour l'avancement de la colonisation dans la Nouvelle-France ne doit pas s'étendre jusqu'à la presqu'île Acadienne. Autant ce régime fut favorable au Canada, autant il fut désastreux pour l'Acadie. Ce pays avait été partagé par les rois de France entre trois grands feudataires. M. de la Tour avait acquis en toute propriété la partie méridionale de la presqu'île. M. D'Aulnay de Charnisay le centre, et M. Denys le nord, auquel avait été annexée une vaste étendue de territoire sur le littoral du golfe Saint-Laurent. Les frontières de ces trois domaines avaient été mal définies par les autorités françaises qui n'avaient presque aucune connaissance de la géographie d'Amérique. De là résultaient des querelles continuelles entre les propriétaires qui défendaient leurs prétentions les armes à la main. En lisant le récit de ces guerres intestines, on croirait assister aux levées d'armes qui avaient lieu entre les barons du Moyen-Age. La garnison de M. de la Tour s'éleva jusqu'à cinq cents hommes qu'il avait recrutés parmi les marins et les écumeurs de mer.

M. Rameau écrit en ce moment une histoire de l'Acadie avec l'érudition qu'on lui connaît. L'auteur a bien voulu nous lire, l'année dernière, à Paris, une partie de son manuscrit. Il raconte, avec d'intéressants détails, les travaux des premiers colons qui eurent le courage d'aller s'établir sur cette terre déjà si tourmentée, et d'où ils devaient plus tard être exilés par la barbarie anglaise.

(2) Parmi une foule d'exemples qui peuvent venir à l'appui de ce fait, on peut citer la fameuse querelle qui eut lieu entre M. de Callières et Mgr. de Saint-Valier. Ce n'était au fond qu'une question d'étiquette. On pourrait cependant faire un volume avec les mémoires qui furent expédiés de part et d'autre en France pour plaider cette simple question de présence. Ces mémoires se voient encore au département des Archives Nationales, à Paris.

inclinations processives et tracassières de la race celtique, et particulièrement de la race normande. Si l'on ajoute à cela l'insouciance du cabinet de Versailles, on aura la clef de tous nos malheurs, et l'explication de la perte irréparable que la France a faite de sa prépondérance dans l'Amérique du Nord.

Il y a toutefois bien loin de ces conclusions à celles que tire M. Parkman dans son livre sur l'ancien régime au Canada. Au-dessus de l'organisation civile et politique, plus ou moins mêlée de défauts et de qualités, qui présida à la formation de la Nouvelle-France, planait une grande pensée que l'écrivain protestant n'a pu comprendre qu'imparfaitement, et qu'il n'a exprimée que pour la dénaturer bien souvent, ou pour l'obscurcir par ses préjugés. C'était la pensée catholique et civilisatrice, qui avait été le premier mobile des fondateurs de la colonie, depuis le roi de France jusqu'à l'humble colon. Le Canada aurait pu prendre pour devise cette parole de Champlain : "Le salut d'une âme vaut mieux que la conquête d'un empire." C'était cette pensée qui donnait aux missionnaires le courage d'affronter la mort sous les formes les plus horribles parmi les hordes sauvages, dans l'espoir de les amener à la vérité. C'était elle qui inspirait le dévouement de ces vierges chrétiennes qui venaient peupler nos cloîtres. De ces cœurs tout remplis de l'esprit apostolique descendait, dans les différentes classes du peuple, les mêmes sentiments de foi et de prosélytisme. On en suit la trace à travers les diverses phases de notre histoire : partout et toujours elle domine les événements.

Malheureusement de si longs et de si pénibles efforts n'eurent qu'un succès partiel et passager. Tant de sueurs et de sang tombèrent sur un sol ingrat. Les nations sauvages restèrent, pour la plupart, sourdes à la prédication évangélique. Mais si l'issue ne répondit pas à l'attente, l'idée n'en était pas moins sublime et la tentative généreuse.

A la fin de la période théocratique (1665), quand des mains de l'Eglise qui jusqu'alors avait gouverné presque exclusivement, la colonie passa aux mains de l'Etat, la pensée primitive subit une modification, mais ne disparut point. Tandis que des intérêts nouveaux se faisaient jour, et absorbaient une partie de la vie, que l'autorité royale affirmait sa présence et travaillait activement au progrès de la colonisation, l'Eglise, de son côté, poursuivait, avec un nouveau zèle, l'œuvre qu'elle avait déjà commencée. Elle trouvait un auxiliaire puissant dans les rois de France qui se montrèrent toujours les fermes soutiens des missions sauvages, aussi bien que de la jeune Eglise du Canada. Ce fut pour continuer les traditions du passé qu'une attention sérieuse fut apportée dans le

choix des colons recrutés en France. Sans doute, quelques désordres accompagnèrent l'accroissement de la population ; ces résultats étaient inévitables ; mais ils ne firent pas oublier la pensée première. L'Eglise acheva de glaner sa moisson d'élus parmi les tribus indiennes, en même temps qu'elle imprima au cœur du peuple canadien un esprit de foi et d'attachement au catholicisme, que ni les menaces, ni les séductions du protestantisme ne purent ébranler.

Ce coup-d'œil rapide suffit pour faire voir la grandeur et la beauté du sujet que l'écrivain américain avait à traiter. L'histoire de ce continent en offre peu qui méritent autant de fixer l'attention du penseur et de l'historien. Cependant, il faut bien le dire, M. Parkman n'a pas compris cette époque ; il n'en a pas saisi le vrai caractère. Au reste, quand on a lu et étudié les écrits de M. Parkman, on est convaincu qu'il ne pouvait pas la comprendre. Les principes qui faisaient agir la plupart des personnages dont il évoque le souvenir, et qui forment un des éléments essentiels de notre histoire, appartiennent à un ordre de choses qu'il n'admet point. On retrouve presque à chaque page de nos annales l'empreinte des motifs surnaturels qui animaient les hommes et qui étaient l'âme de la colonie, surtout à son origine. Or M. Parkman est rationaliste : il semble rejeter tout ce qui ne tient pas immédiatement à la vie présente, tout ce qui se rattache à un monde supérieur, à nos destinées futures. Il examine et juge tout, les hommes et les choses, les pensées et les actes, au point de vue purement naturel et humain. Dès lors le plus beau côté de notre histoire disparaît à ses yeux. Ce qu'il y a de plus grand, de plus généreux, de plus héroïque dans notre passé lui échappe, ou ne fait qu'effleurer son esprit. Il ne s'explique guère le but et l'utilité des missions ; il croit encore moins au désintéressement de nos apôtres ; il prend en pitié le travail évangélique. La constance des missionnaires et l'inutilité de leurs efforts n'excitent chez lui qu'un orgueilleux dédain. On remarque dans ses ouvrages précédents le même esprit, en général, et les mêmes préjugés, mais avec un mélange d'admiration, de témoignages sympathiques, d'aveux sincères qui consolent de bien des tristesses et font pardonner bien des défaillances. Dans le nouveau livre de l'auteur, au contraire, on constate avec peine une recrudescence de fanatisme : les appréciations calmes, les pages impartiales se font de plus en plus rares. Le ton de bienveillance fait parfois place à un accent d'ironie qui revient surtout lorsque l'auteur traite une question religieuse. S'agit-il de la conversion de quelques sauvages, d'une cérémonie catholique, du culte ou de l'invocation des saints, du

baptême de quelques néophytes, tout cela est raconté avec une légèreté de langage qui fait tressaillir les consciences catholiques. La foi simple et naïve de certaines âmes, leur trop facile croyance au merveilleux, les exemples de crédulité, mille riens insignifiants de ce genre sont notés avec soin à titre de superstitions, de manière à flatter les préjugés protestants. Parcourez, par exemple, le récit de la captivité du P. Poncet. Les souffrances et les ignominies que ce missionnaire eut à subir sont narrées avec un air de moquerie qui fait mal à lire. Il semble pourtant que de pareilles victimes devraient être sacrées, je ne dis pas pour une plume catholique, mais simplement chrétienne. Si l'on n'admet pas qu'elles s'exposaient à de tels supplices dans l'intérêt unique de la religion, n'était-ce pas, du moins, dans l'intérêt de l'humanité et de la civilisation ? Ayant toujours vécu dans une atmosphère protestante, M. Parkman ne soupçonne pas tout ce qu'il y a de blessant pour des catholiques dans certains passages de ses livres.

On conçoit ce que devient le vrai caractère de notre histoire représenté sous un jour tel que celui que nous venons d'indiquer. Les défauts, ou ce qu'il blâme comme tel, relevés en détail et mis en relief, font disparaître en partie la grandeur de l'ensemble. Une comparaison rendra plus sensible l'effet que produit sur nous la lecture de *l'Ancien Régime au Canada*. Figurez-vous un voyageur qui voudrait connaître la nature de notre pays, et qui parcourrait nos campagnes au cœur de l'hiver. Sous ses pieds s'étend un tapis de neige à perte de vue ; au-dessus de sa tête, un ciel gris et terne, éclairé à de rares intervalles par quelques rayons d'un soleil pâle et sans chaleur. Il entrevoit bien, à travers la *poudrerie*, quelques grandes et belles perspectives ; mais tout cela est sans animation : la vie est absente. Il s'en retourne le cœur glacé, emportant avec lui l'idée d'une nature ingrate et d'un peuple disgracié du ciel, condamné à vivre au fond de ses foyers, comme dans une prison perpétuelle. Il n'a à peu près rien vu de ce qui fait le charme de nos paysages, ni la richesse de nos prairies, ni la brillante parure des forêts, ni les belles fêtes des moissons, ni le beau soleil d'été enveloppant d'une écharpe de lumière et de chaleur nos horizons sans bornes.

III

M. Parkman met continuellement en parallèle les deux colonies de la Nouvelle-Angleterre et de la Nouvelle-France et invariablement il donne la supériorité à son pays : ce qui fait l'éloge de son patriotisme plutôt que celui de son impartialité. Il n'es

guère possible, en effet, aux yeux de la froide raison, qu'il en puisse être ainsi. Dans son imagination, la Nouvelle-Angleterre a été le berceau des lumières, de la raison et de la liberté ; et la Nouvelle-France a été le séjour de l'ignorance, de la superstition et de la servitude. Nos ancêtres étaient dit-il, "an ignorant population trained to subjection and dependance through centuries of feudal and monarchical despotism."

S'il en est ainsi, lui demanderons-nous, comment se fait-il que nos annales soient les plus riches de l'Amérique du Nord, qu'elles soient la source intarissable où l'on puise aujourd'hui les lumières historiques, où nos savants voisins des Etats-Unis viennent refaire une partie de leur propre histoire ? Pour n'en citer qu'un exemple, la plus ancienne description de New-York n'est-elle pas due à la plume d'un de nos missionnaires, le P. Jogues ? Rien n'est plus mesquin que les annales de la Nouvelle-Angleterre comparées aux nôtres. Nos ancêtres se rendaient donc compte de leur existence sociale, observaient les événements, puisqu'ils les consignaient dans des écrits dont la valeur n'est contestée par personne. Les hommes éclairés qui en étaient les auteurs, et dont le nombre était considérable, se trouvaient en contact journalier avec le peuple et lui faisaient part de leurs connaissances. D'ailleurs, il ne faut pas l'oublier, la population canadienne ne comptait guère qu'une dizaine de mille âmes à la fin du 17^e siècle. Et cependant il existait déjà depuis longtemps des maisons d'éducation pour les deux sexes à Québec et à Montréal. M. Parkman observe lui-même que le collège des Jésuites de Québec fut fondé trois ans avant celui de Harvard, à Boston.

Il serait facile de multiplier les preuves et de démontrer qu'ici le niveau intellectuel n'était pas inférieur à celui des populations anglo-américaines. Quant au reproche de superstition que l'auteur nous fait, nous l'admettons volontiers. La crédulité publique était grande dans notre pays à cette époque, comme partout en Europe ; mais du moins, chez nous, était-elle inoffensive ; tandis que dans la Nouvelle-Angleterre, elle prenait un caractère de cruauté qu'on ne pourra jamais nous reprocher. M. Parkman sait mieux que nous le nombre de victimes qui, dans son pays, furent traînées au gibet pour cause de superstition ou de sorcellerie.

M. Parkman termine son histoire de l'ancien régime par un coup d'œil général sur les résultats de la conquête. On y remarque la phrase suivante : "L'Angleterre a imposé au Canada, malgré lui, le bienfait d'une liberté rationnelle et régulière." Nous sommes surpris de voir une pareille assertion sous la plume de M. Parkman. Lui qui possède si bien notre histoire devrait savoir que cet avancé

est en flagrante contradiction avec la vérité historique. Il serait aussi vrai de dire que c'est l'Angleterre qui, après 1775, a imposé aux Etats-Unis leur indépendance. Nous avons conquis notre liberté politique avec notre sang et nos sueurs, comme les Américains leur indépendance nationale. C'est pour obtenir cette liberté que nos pères ont combattu depuis 1759; c'est pour elle que les victimes de 37 sont montées sur l'échafaud.

Notre peuple se proclame le féal sujet de la Grande-Bretagne, et il reconnaît qu'elle a noblement réparé ses torts envers lui. Mais en même temps il reste fidèle à ses devanciers; et il répète avec l'histoire que c'est grâce à leur héroïque résistance, pendant près d'un siècle, qu'il a conservé intactes sa religion, sa langue et ses lois. M. Parkman sait très bien que la politique constante de l'Angleterre, qu'elle a consommée par l'acte de l'union des deux provinces canadiennes, a été l'anéantissement de notre nationalité. Le sort de l'Irlande ou peut-être même celui de l'infortunée Acadie nous était réservé si l'Angleterre n'avait pas craint le voisinage des Etats-Unis.

Et, puisque l'occasion se présente d'en faire la remarque, pourquoi nos compatriotes n'ont-ils pas embrassé la cause des Américains en 1775? N'est-ce pas parce que les délégués des Etats-Unis n'avaient pas osé garantir aux Canadiens le peu de libertés qui leur était laissé? Sans le fanatisme puritain, l'Angleterre n'aurait pas aujourd'hui un seul pouce de terrain dans l'Amérique du Nord.

Le livre de M. Parkman est un long réquisitoire contre l'ancien régime au Canada. D'après ses vues, l'introduction du système féodal modifié par la monarchie au profit de l'absolutisme, aurait été la cause principale de la décadence et finalement de la ruine de l'influence française en Amérique. La centralisation du pouvoir paralysait l'initiative individuelle, et fut l'obstacle constant qui arrêta le progrès de la colonisation. L'auteur exagère les défauts de la féodalité canadienne et ne fait ressortir qu'imparfaitement ses avantages. Chercheur infatigable, il a fait de notre histoire une étude minutieuse, et qu'on peut appeler microscopique. Avec une patience digne d'une meilleure cause, il ne laisse passer rien sans examen. Chaque fois qu'il découvre un défaut, il l'observe avec un verre grossissant. Aperçoit-il, au contraire, une qualité, il tourne son instrument bout pour bout. Il en résulte une peinture intéressante, savamment combinée, colorée avec art, où l'on découvre tous les traits de l'original, mais qui produit l'effet d'un tableau de Hoggarth.

Le malheur de M. Parkman est d'écrire avec un système préconçu, avec une idée fixe qu'il veut faire prévaloir. Les idées

modernes de civilisation, de démocratie et de républicanisme sont pour lui le type de la perfection sociale. Il oublie trop une vérité qu'il a exprimée lui-même quelque part : "Qu'il n'y a pas de "panacée politique excepté dans l'imagination des rêveurs politiques." Les systèmes les plus populaires aujourd'hui, les progrès réels et prétendus dont le 19e siècle est si fier, feront peut-être sourire de pitié le siècle qui va venir. Nos idées lui sembleront aussi arriérées que nous paraissent aujourd'hui celles des siècles derniers. Pour juger une époque avec impartialité, l'historien doit avant tout se mettre au-dessus de toute préoccupation, de toute influence du moment. C'est à cette seule condition qu'il peut espérer que ses jugements seront confirmés par la postérité. Il doit prendre pour devise ce mot d'un grand peintre italien : *Aeternitati pingo.*

M. Parkman ne doit pas conclure de ce que nous venons de dire que nous soyons partisan de l'ancien régime. Nous sommes de notre époque et nous l'estimons pour ses qualités, et malgré ses défauts. La Providence a donné à chaque homme une patrie dans le temps, comme dans l'espace ; il doit aimer l'une et l'autre, mais non pas au point d'être injuste envers les temps et les pays autres que les siens. Les siècles ont travaillé pour nous, et nous sommes les fils de leurs œuvres. Chaque siècle est un degré de cette échelle ascendante que gravit l'humanité.

A côté de grandes imperfections et d'abus plus grands encore, l'ancien régime avait des avantages incontestables, et s'il faut attribuer en grande partie sa ruine aux abus qu'il entraîna à sa suite, on doit y joindre pour une plus large part encore la faiblesse constante de la population canadienne en face d'ennemis et d'exigences presque insurmontables. Une armée a beau être vaillante et bien disciplinée, si elle est écrasée par le nombre, il faut qu'elle périsse. Le mécanisme le mieux combiné, s'il manque de l'élément nécessaire à son fonctionnement, devient inutile.

L'édifice féodal de la Nouvelle-France s'écroula faute de bras pour le soutenir. La France ne fut en aucun temps une nation émigrante ; la beauté de son climat et la richesse de son sol s'y opposent. Pendant la période la plus importante de la colonisation, sous le règne de Louis XIV, il ne s'établit un courant d'émigration que grâce à l'action énergique du gouvernement français qui accordait les plus grands avantages aux colons. Ce mouvement fut bientôt arrêté par les guerres qu'eut à soutenir la France.

D'un autre côté, le peuple anglais, moins favorisé du ciel, peuple insulaire, et par conséquent essentiellement navigateur, était tout prêt pour l'émigration. Aussi les bouleversements religieux et

politiques dont l'Angleterre fut agitée au 17^e siècle firent-ils déverser tout un peuple sur les rivages de l'Atlantique. La Nouvelle-Angleterre passa presque sans transition de l'enfance à la virilité. Quand les moments de crise arrivèrent, elle était déjà forte et prête pour la résistance. D'ailleurs, elle était beaucoup moins exposée au danger que la Nouvelle-France; et par suite, elle eut moins à souffrir des défauts de son système qui manquait de cohésion. Adossée à l'Atlantique, elle n'était vulnérable que d'un côté seulement. En outre, pourvue abondamment de toutes les ressources nécessaires à sa défense et à son développement, elle n'eut jamais d'ennemis qui fussent en état de mettre son existence en péril.

La Nouvelle-France, au contraire, était placée au cœur même de la solitude, au centre de la barbarie sauvage. Sous un climat plus rigoureux que celui de la Nouvelle-Angleterre, elle eut à soutenir, pendant son interminable et périlleuse enfance, des guerres sans relâche contre la nature et les hommes: guerre contre la forêt, guerre contre le climat, guerre contre les sauvages, guerre contre les Anglais.

Après cela, M. Parkman s'étonne que la Nouvelle-France ne prospérât point, qu'elle fût si pauvre, que l'agriculture fût languissante, que le commerce et l'industrie fissent peu de progrès. Mais ni l'agriculture, ni le commerce, ni l'industrie n'avaient de bras pour les soutenir. La plupart des hommes qui leur auraient été nécessaires étaient couchés sur les champs de bataille qui s'étendaient depuis les rivages de l'Acadie jusqu'aux plaines de l'Ohio. Une autre partie découragée avait déserté la civilisation, et s'était faite coureur de bois.

M. Parkman a trop vu les défauts du système colonial, pas assez les difficultés de la situation. Entourée d'ennemis disproportionnés à ses forces, la Nouvelle-France, affaiblie par un régime abusif, devait succomber, et elle succomba. Mais nous pouvons affirmer qu'aucune race du globe n'aurait pu soutenir avec autant de courage, de constance et de gloire, une lutte comparable à celle que nous avons eu à supporter.

M. Parkman ne tarit pas en éloge du système et du caractère du peuple anglo-américain. Eh bien! nous lui disons, et il est facile de le prouver, que si à la place de cette poignée de Français jetée sur les bords du Saint-Laurent, il y avait eu le même nombre d'Anglo-Américains avec leur même système et dans les mêmes circonstances, ils auraient été balayés en peu de temps, comme les feuilles d'automne. D'autre part, s'il y avait eu ici une population française égale seulement à la moitié de la population voisine, en moins d'un siècle elle aurait pu jeter le peuple amé-

ricain dans l'Atlantique, et, durant l'intervalle, confiante en elle-même, elle aurait eu la force de corriger les abus de son administration (1). Toujours inférieurs en nombre, nous avons battu notre rival presque partout, battu sur mer avec d'Iberville, battu sur terre en je ne sais combien de lieux, battu à Monongahéla, battu à Oswego, battu à Carillon, battu à Montmorency, battu à Sainte-Foye. En un mot, nous avons mérité le cri de haine que l'auteur américain nous lance par la bouche de ses ancêtres : "How New-England hated him, let her records tell. The reddest blood streaks on her old annals mark the track of the Canadian *gentilhomme*."

Enfin, quand abandonné par la France, épuisé de ressources, le Canada fut écrasé par le nombre, il fallut, pour le vaincre, une armée aussi nombreuse que toute sa population, hommes, femmes et enfants. Un pareil peuple a droit, il nous semble, sinon à l'admiration, du moins à la justice de ses ennemis.

IV

Il nous reste à examiner l'histoire de l'ancien régime au Canada au double point de vue de l'érudition et du style. Ici, notre tâche devient plus aisée, et surtout plus agréable pour le savant écrivain. Il est difficile en effet que l'éloge sur ce point puisse égaler le mérite. M. Parkman possède éminemment la qualité distinctive de sa race, la ténacité. Il s'est passionné pour notre histoire : il a voulu la connaître à fond, et pour cela il n'a rien épargné, ni les fatigues, ni les voyages, ni les recherches, ni les études les plus longues et les plus fastidieuses. Plusieurs fois il a traversé l'Atlantique pour aller fouiller les bibliothèques européennes. Il a surtout compulsé les différentes archives de Paris, et il en a rapporté une masse énorme de documents précieux dont un grand nombre sont tout-à-fait inconnus au Canada.

Afin de bien se rendre compte des lieux où se sont passées les

(1) Un projet de conquête des colonies voisines, fort curieux à lire, fut soumis à Louis XIV par un des premiers gouverneurs de la Nouvelle-France, le baron d'Avagour, ancien militaire qui comptait quarante ans de service, et qui alla se faire tuer sous les murs de Zrin, en Croatie : "Trois mille soldats, écrivait-il, devraient être envoyés dans la colonie, licenciés et changés en colons après trois ans de service. Durant ces trois années, ils pourraient faire de Québec une forteresse imprenable, subjuguier les Iroquois, s'emparer des établissements de la rivière Hudson, et finalement s'ouvrir un chemin par cette rivière jusqu'à l'Océan. Ainsi les hérétiques seraient chassés, et le roi resterait seul maître de l'Amérique Le Saint-Laurent, ajoute-t-il, est l'entrée d'un pays qui pourrait devenir le plus grand Etat de l'univers." Un homme qui concevait de pareilles idées, dès 1663, n'était pas un esprit ordinaire.

scènes qu'il décrit, il a parcouru en tout sens les Etats-Unis et le Canada. Les archives publiques et particulières de notre province lui ont fourni de nombreux matériaux. Il a étudié, analysé, comparé tout cela avec une patience de bénédictin. Aussi ses livres sont-ils de véritables mosaïques disposées avec autant d'art que de science.

Il faut rendre ce témoignage à M. Parkman qu'il est consciencieux jusqu'au scrupule. Il ne traite aucune question sans en avoir contrôlé tous les faits avec une minutieuse exactitude. Il accompagne son récit d'une variété de détails qui dénote un travail infini ; et ce qu'il y a d'étonnant, c'est que la multiplicité de ces détails n'a rien d'aride. Il a le secret de présenter toutes choses sous un aspect vivant et pittoresque. On peut cependant reprocher à l'auteur de ne pas apporter assez de discernement dans le choix de ses matériaux. Des récits mensongers, inspirés évidemment par la haine ou par la vengeance, sont quelquefois cités comme autorité avec autant de confiance que des documents officiels. L'historien se fait ainsi l'écho de calomnies que le plus simple examen devrait faire rejeter. Est-il besoin de citer le chapitre XIX (page 351), où les Jésuites sont accusés d'avoir abusé du tribunal de la confession d'après les rapports de Cavelier de la Salle et de D'Allet, tous deux ennemis jurés des Jésuites ? M. Parkman n'ignore pas que ce dernier fut un des principaux auteurs de la suppression des *Relations des Jésuites*, ces annales inestimables, où M. Parkman lui-même a puisé à pleines mains, et dont il déclare la sincérité au-dessus de tout soupçon. Notre orgueil national est souvent froissé par les commentaires défavorables dont il accompagne ses citations. Nous y sommes d'autant plus sensibles que notre patriotisme, toujours en éveil, nous a accoutumés à envisager notre passé sous un aspect trop idéal, plutôt conforme à nos rêves qu'à la réalité. Trop souvent on a fait des panégyriques au lieu de l'histoire. Les livres de M. Parkman ont du moins cela de bon, qu'ils nous apprennent à examiner nos annales avec les yeux de la froide raison.

Quant au style de *L'Ancien Régime*, l'auteur semble avoir voulu appliquer à l'histoire le précepte qu'Hoface donne aux poètes : *Ut pictura poesis* ; peintre, il est paysagiste à la manière de Claude Lorrain. Que d'autres lui en fassent un reproche ; pour notre part, nous aimons mieux admirer le don magique qu'il possède d'animer tout ce qu'il touche ; sous sa plume les cendres du passé ressuscitent et palpitent de vie. Les personnages qu'il met en scène passent sous les yeux du lecteur et se détachent en relief avec une singulière vigueur sur les grands paysages de la nature canadienne qu'il décrit avec une poétique vérité. Aussi les critiques améri-

cains le comparent-ils à Washington Irving; quelques-uns même le préfèrent à l'auteur d'*Astoria*.

V

Que dirons-nous, en résumé, de l'histoire de *L'Ancien Régime au Canada*? Elle ressemble à l'un de ces paysages de la nature canadienne, alors qu'elle étalait toute sa sauvage beauté, quand ni le feu, ni la hache de l'homme civilisé n'avaient encore déchiré le manteau de ses forêts vierges. Le voyageur européen qui l'eût contemplée, sans la connaître, par une belle matinée de printemps, aurait cru y trouver une sécurité parfaite. Rien en effet en paraissait troubler la sérénité du sommeil primitif où elle reposait. Aussi loin que le regard peut s'étendre à l'horizon, sur la crête bleuâtre des montagnes lointaines, ou sous le dôme des forêts, tout semble calme et inoffensif. L'air est pur et serein; un soleil éblouissant colore des nuances les plus riches et les plus variées le ciel, la terre et les eaux. L'atmosphère tiède est embaumée par les senteurs pénétrantes du feuillage nouvellement épanoui, des écorces résineuses, des plantes marines, des fleurs écloses sur la mousse ou sous la fraîcheur des bois. Une brise légère ride la surface du fleuve et fait chatoyer ses myriades de lames comme les riches écailles d'un serpent. Une vague et mystérieuse harmonie accompagne le balancement des têtes chenues des arbres, des halliers et des hautes herbes de la prairie. Tout semble inviter à se confier à cette séduisante nature; toutefois, bien imprudent aurait été le voyageur qui se fût aventuré sans arme dans le labyrinthe de ces forêts, qui se fût endormi sans crainte sous leurs frais ombrages. Plus d'un être dangereux se glissait sous la feuillée, se cachait au fond des cavernes inconnues. Derrière l'angle des rochers était tapi le farouche Iroquois, prêt à lancer sa flèche ou à se précipiter sur sa proie, le tomahawk à la main, en poussant son terrible cri de guerre.

Le livre de M. Parkman a quelque chose de la fascination et des dangers de notre antique nature. Le lecteur prudent ne doit s'y engager ni sans arme ni sans boussole.

Quant au critique qui juge au point de vue catholique, quelle impression recueille-t-il de cette lecture? Après avoir lu, étudié, médité, il ferme le livre avec un soupir, l'esprit partagé entre un sentiment d'estime et de regret: d'estime pour l'auteur dont il ne peut s'empêcher d'admirer le caractère et le talent; de regret, en songeant que tant de brillantes qualités sont mises au service d'une cause hostile au catholicisme.

L'abbé H. R. CASGRAIN.

Rivière Ouelle, Mars 1875.

LES RUES DE QUÉBEC

La Haute-Ville, avec ses grands chênes, ses noyers, ses ormes majestueux, quand elle faisait partie de la forêt primitive, a dû être un endroit fort giboyeux. Si Champlain et son beau-frère Boullé, ainsi que ses amis de la Basse-Ville, eussent été moins ardents à pourchasser d'autres hôtes de la forêt bien plus dangereux, au lieu de faire mention seulement des renards qui rôdaient autour de "l'habitation," ils auraient noté quelques-unes des parties de chasse qui ont dû se faire sur les déclivités boisées du Cap au Diamant et dans les halliers du Côteau Sainte-Geneviève, surtout quand le scorbut ou la disette rendaient indispensable l'usage des viandes fraîches ; perdrix, bécasses, lièvres, castors, renards, cariboux, ours, ont dû fréquenter les monts et vallées de l'antique Stadaconé.

En 1617, la chasse dut céder le pas à la culture : le premier habitant de la Haute-Ville, l'apothicaire Louis Hébert, y établissait feu et lieu. Cette année là, " il commença aussitôt, dit l'abbé Ferland, à défricher le terrain sur lequel se trouvent la cathédrale, le séminaire et cette partie de la Haute-Ville qui s'étend depuis la rue Sainte-Famille jusqu'à l'Hôtel-Dieu ; il bâtit une maison (1) et un moulin, vers la partie de la rue St. Joseph où elle reçoit les rues Saint-François et Saint-Flavien. Ces édifices paraissent avoir été les premiers qui aient été élevés sur l'emplacement occupé par la Haute-Ville." A cette époque, il ne pouvait y avoir que des sentiers étroits, des avenues irrégulières suivant les détours de la forêt. Ces sentiers s'aplanirent, s'élargirent avec le temps. Champlain et Kirk s'occupèrent peu de la voirie. On n'avait pas encore pensé aux Grands Voyers, en la Nouvelle-France.

Un des premiers soucis du gouverneur de Montmagny, après

(1) L'abbé Laverdière, au contraire, prétend que la maison d'Hébert a dû être bâtie sur le site de l'évêché actuel. (Œuvres de Champlain, tome II.)

avoir fortifié la place, fut de faire préparer un plan de la ville, d'aligner, d'élargir, de redresser les rues ; certes, ce n'était pas sans besoin. S'il eût poussé encore plus loin cette utile réforme, il aurait épargné à notre municipalité bien des ennuis, au public bien des embarras. On avait, le 17 novembre 1623, pratiqué une descente à la Basse-Ville, moins dangereuse que celle qui existait déjà.

L'été, l'on voyageait par eau, d'ordinaire en canots d'écorce ; l'hiver, on avait recours aux raquettes. A quelle année remontent les voitures à roues ? C'est ce qu'il ne nous a pas été donné de découvrir. Le premier cheval, destiné au gouverneur de la colonie, arriva de France en 1648. Son Excellence l'employait-il comme cheval de selle seulement ? ou bien, quand il allait, au jour de l'an, saluer les Jésuites, les bonnes Dames Ursulines, leur porter leurs étrennes (1), se faisait-il mener en carriole et en calèche, pendant la belle saison ? Voilà encore un point pour nos antiquaires.

Bien qu'il y eût des bestiaux à Québec en 1623, on se servit pour la première fois de bœufs pour labourer, le 27 avril 1628.

Le 16 juillet 1665, (2) un navire français amenait douze chevaux ; c'était, sans doute, des montures pour le brillant état-major du grand marquis de Tracy, vice-roi. Ces fringants militaires du colonel de Salières, cette jeunesse dorée du marquis de Tracy, montés sur leurs douze chevaux français, que les aborigènes ébahis nommaient des "originaux d'Europe," menaient grand train à Québec. Y avait-il des *tandem*, des *driving clubs*, en 1665 ? *Quen sabe ?* Ce n'étaient pas tous des saints comme Paul Dupuy (3) que ces messieurs du colonel de Salières ! Le major Lafredièrre, par exemple, aurait pu rendre des points au plus enragé gamin que les *guards* de la reine Victoria aient compté dans la colonie deux siècles plus tard.

Si il y avait, à Québec, douze chevaux de gentilshommes, ils ne passaient pas toute leur existence à l'écurie. Les sentiers escarpés de la Haute-Ville durent s'aplanir, s'élargir ; la voie publique cessa d'être réservée aux piétons seulement. C'est là précisément où nous en voulons venir.

En effet, les rues de Québec prirent rapidement de l'importance, en 1665. Les améliorations effectuées, pendant l'administration du chevalier de Montmagny, avaient été fort goûtées. L'illustre chevalier avait ses rues Saint-Louis, Ste.-Anne, Richélieu, d'Ai-

(1) Les étrennes consistaient en vin d'Espagne, tourtières, chapons, livres de piété, etc., d'après le *Journal des Jésuites*.

(2) Histoire de la colonie française au Canada, tome III, p. 384.

(3) *Histoire de l'Hotel-Dieu de Québec*, Mère Juchéreau, 511.

guillon, Saint-Jean, pour honorer son roi et maître, Louis XIII, la reine Anne d'Autriche, le duc de Richelieu, sa nièce, la duchesse d'Aiguillon, le bon prêtre Saint-Sauveur.

La rue St. Louis au siècle dernier était habitée par bien des notabilités. Le juge en chef Sewell occupait l'Hôtel actuel du Gouvernement : il décéda en 1839. Il y avait l'Hôtel de M. de Lotbinière, la maison de la chère amie de Bigot, Madame Péan, où le juge Emsley résidait vers 1815 : plus tard, le gouvernement l'acheta pour une caserne d'officiers ; vis-à-vis la Cour de Justice l'on voit le Kent House, où Sa Grâce le Prince Edouard séjourna 1791-4. (1) Le No. 42, la maison du tonnelier François Gobert où l'on déposa la dépouille du général Montgomery le 31 déc. 1775, est devenue historique.

Le sulpicien Vignal logeait dans cette rue. De nos jours, les sommités judiciaires, parlementaires et les avocats l'ont accaparée. Vous y trouvez le juge en chef Duval — les juges Tachereau, Tessier, Bossé, Caron — MM. P. Pelletier, H. Tachereau, députés — MM. Bossé, Languedoc, Hamel, Dechesne, Parkin, Dunbar, *cum mutis aliis*, dont les clients sont aussi matinaux qu'au temps d'Horace :

“ *Sub cantu calli.* ”

“ De la Basse-Ville on montait à la Haute-Ville par un chemin tortueux pratiqué entre les rochers, et sur la droite on rencontrait le cimetière. Ce chemin, qui aboutissait à l'église paroissiale, se divisait en deux : d'un côté, il conduisait chez les Jésuites et à l'Hôpital (Hôtel-Dieu), de l'autre, au fort des sauvages et au château Saint-Louis. Le château, ou le fort du Roi, gardé par des soldats nuit et jour, sous les ordres du gouverneur, était de forme irrégulière, flanqué de bastions armés de pièces d'artillerie, et offrait à l'intérieur plusieurs corps de logis séparés les uns des autres. A quarante toises de là environ, on voyait, du côté du midi, un petit jardin clos, à l'usage du gouverneur, et devant le château, à l'ouest, était la Place-d'Armes (le rond) en forme de trapèze.

“ Sur l'un des côtés de cette place, l'on voyait un bâtiment attribué d'abord à la sénéchaussée et qui portait le nom du Palais : c'était là sans doute qu'en 1664 le conseil souverain tenait ses séances. De la Place-d'Armes partait le grand chemin qui con-

(1) TO LET.—That elegant House, No. 6, Port Louis street, lately occupied by H. R. H. Prince Edward, and at present by the Lord Bishop of Quebec. For further particulars, apply to

MISS MHAANE
or to
MUNRO & BELL.

Quebec 4th March 1794.

duisait au Cap-Rouge ; à droite et à gauche de ce chemin, étaient quelques emplacements donnés à des particuliers pour y bâtir. Le Fort des Sauvages était ce réduit, dont on a parlé, qui servait d'asile aux tristes restes de la nation huronne, formant en tout quatre-vingts âmes, en l'année 1665. Il continua d'être occupé par eux jusqu'à la paix faite avec les Iroquois, après l'arrivée des troupes ; ils le quittèrent alors, pour se livrer à la culture des terres.

“ Outre les bâtiments des RR. PP. Jésuites, ceux des Religieuses et ceux de l'Hôpital (Hôtel-Dieu), on voyait à la Haute-Ville une maison située derrière le chevet de l'église paroissiale, où habitait Mgr. de Laval. C'était probablement ce qu'il appelait son séminaire, et où il faisait élever des jeunes gens qu'on put promouvoir un jour au sacerdoce.

“ C'était au séminaire que le prélat résidait avec ses prêtres, au nombre de huit, qui composaient alors tout le clergé séculier de Québec. Là était aussi l'église de NOTRE-DAME, en forme de croix latine.” (*Faillon*.)

La rue Couillard rappelle un des personnages les plus importants de l'ère de Champlain, Guillaume Couillard. Il faudrait tout un volume pour retracer les incidents historiques qui se rattachent à la Grande Place du Fort. Nous en avons indiqué un bon nombre aux premières pages (10-16) de l'*Album du Touriste*. Nous ajouterons à ce que nous avons déjà dit les détails suivants :

Il paraît que là où s'élève le *Union Hotel* de 1804, les bureaux actuels du *Journal de Québec*, le gouverneur d'Ailleboust résidait vers 1650. “ Il s'était réservé le 10 janvier 1649 la pièce de terre comprise entre la rue du Fort et la rue du Trésor, d'une part, et les rues Buade et Sainte-Anne, de l'autre. A l'encoignure des rues du Trésor et de la rue Buade, côté ouest, Jean Côté avait un emplacement. Il le donna en dot, en 1649, à sa fille Simonne, qui se maria à Pierre Soumandre.”

Le terrain de l'archevêché faisait partie du clos de Couillard, dont la maison était dans le jardin actuel du séminaire, devant la porte qui donne sur la grande allée : les fondations en furent retrouvées en 1866 par l'abbé Laverdière.

Laval, d'Auteuil, Buade, Ste. Hélène (1) revivent dans les anciennes rues du même nom, tandis que Frontenac, Iberville, Piedmont, se rappellent à votre souvenir dans des rues modernes. Le vieux pilote écossais, Abraham Martin, qui possédait trente-deux arpents de terre dans le faubourg Saint-Jean, bornait au nord

(1) On prétend aussi que cette rue fut appelée d'après la mère Ste Hélène, supérieure de l'Hôtel-Dieu (Delle. Regnard Du Plessis).

son domaine par la côte qui maintenant porte son nom, la côte d'Abraham.

La mythologie a prélevé tribut sur une lisière du faubourg Saint-Louis : le maître de l'Olympe payen a sa ruelle, la rue Jupiter. L'astronomie moderne fait acte de présence dans la rue Arago (1).

La rue du Parloir mène aux Ursulines ; au commencement du siècle, le juge de Bonne y résidait. Les Ursulines ont nommé d'après leur patronne la rue à l'ouest qui coupe à angles droits les rues Saint-Louis et Sainte-Anne. La rue Ste. Ursule et les environs semblent être particulièrement affectés à l'art d'Hippocrate. Médecins et chirurgiens y pullulent ; là résident le Dr. James Sewell, son fils, le Dr. Collin Sewell, MM. Landry, Lemieux, Boswell, Belleau, Russell père, Russel fils, Baillargeon, Larue, Rowan, Fortier, tous médecins distingués. Malgré le séjour de tant d'éminents membres de la faculté, le quartier est sain : on y vit longtemps.

Les rues Craig, Haldimand, Dalhousie, Richmond, Provost, Aylmer, perpétuent la mémoire de six gouverneurs anglais.

Il y a quelques années, le Conseil-de-Ville, sur motion du conseiller Ernest Gagnon, dont le nom est identifié avec nos chants populaires, enleva à la partie de la rue d'Aiguillon, *extra muros*, sa nomenclature, pour lui substituer le nom de Charlevoix ; à la section de la rue Saint-Joseph, en dedans des murs, il conféra le nom de l'historien national, F. X. Garneau ; à la rue Saint-François, il donna le nom de l'historien Ferland, et chacun d'applaudir.

Les rues du Prince Edouard à Saint-Roch et Donnacona, près des Ursulines, nous redonnent deux personnages importants du passé : un prince de l'Angleterre et Donnacona, un prince du Canada primitif.

Le vainqueur de Montcalm, le général Wolfe, compte non-seulement une statue au coin des rues du Palais et Saint-Jean, celle que les frères Chaulette sculptaient en 1771, sur les devis de George Hipps, boucher ; il a encore sa rue, la rue Wolfe. De même son illustre rival Montcalm réclame tout un quartier de la ville. Est-ce que l'amoureux jeune capitaine de l'*Albemarle*, Nelson, allait *flirter* avec la séduisante Dlle. Prentice, en 1782,

(1) Nous lisons dans un registre municipal :

“ La rue Alfred s'étend de la Rue Colomb à la rue Arago, dans le fief Notre-Dame Des Anges. Cette rue, ainsi que ses parallèles : Alexandre, Nelson, Turgeon, Jérôme et Saint-Ours, et les transversales, Arago et Colomb, furent tracées en 1845 de 30 pieds de large (la rue Saint-Ours ayant seule 40 pieds) — par l'inspecteur des chemins, M. Jos. Hamel, suivant les instructions et du consentement des Dames Religieuses de l'Hôpital-Général.”

dans la rue qui porte maintenant son nom ? Plusieurs rues dans les faubourgs Saint-Louis, Saint-Jean et Saint-Roch, portent les noms des éminents citoyens, qui en donnèrent le site, ou qui, par leur esprit public, ont laissé une mémoire aimée parmi le peuple : MM. Berthelot, d'Artigny, Grey Stewart, T. C. Lee, Buteau, Hudon, Smith, Salaberry, Scott, Tourangeau, Pozer, Panet, Bell, Robitaille, Ryland, Saint-Ours. La largeur de la plupart des rues de la ville varie de trente à quarante pieds ; la rue la plus spacieuse est la rue La Couronne (1). Les propriétaires ont droit à toutes nos félicitations pour les beaux arbres qu'ils y ont fait planter.

Québec comprend une dizaine de fiefs. Le Fief du Sault-au-Matlot appartient au Séminaire. Les Ursulines, la Fabrique, les héritiers Larue, l'Hôtel-Dieu, les Récollets, tous avaient leurs fiefs. La Fabrique possède un fief, en outre du Fief du Cap aux Diamants ; le Fief de la Miséricorde appartient à l'Hôtel-Dieu. Les héritiers Larue possèdent le fief de Bécancour et celui de Villeraie. Il y a aussi le Fief Sasseville. Le fief des Récollets appartient à la Couronne.

Saint-Roch doit une dette de reconnaissance à Mgr. St. Valier, qui a laissé son nom à la rue qu'il côtoya si souvent dans ses visites à l'Hôpital-Général, où il alla clore son aventureuse carrière. Monseigneur paraît avoir eu des prédilections particulières pour cette localité. Puis vint l'intendant De Meulles qui, vers 1684, dota la pointe est du quartier d'un édifice remarquable par ses dimensions, sa magnificence, ses jardins ornés, le Palais de l'Intendant. Où Talon avait laissé une brasserie en décadence et " près de dix-sept arpents de terre non occupés," Louis XIV, sur l'avis de son intendant De Meulles, prodigua de vastes sommes pour y ériger un palais fastueux, où la justice française se rendait, où plus tard, sous Bigot, elle se vendait. Nos illustres ancêtres, au reste, n'étaient pas hommes à se chagriner pour de telles vétilles. Façonnés de longue main aux ineffables douceurs du régime féodal, sans oublier les corvées et ces adorables et royales lettres de cachet, qui, au rapport de l'abbé Faillon, pouvaient au besoin atteindre même le clergé, que leur importait les institutions d'un peuple libre, le texte de la Grande Charte ! A cet endroit était le célèbre magasin où Bigot, Cadet et consorts revendaient à d'énormes profits les provisions, etc., que le roi de France envoyait à la population affamée de Québec en 1758. Le peuple nommait la

(1) La rue Saint-Jean est large de 36 pieds *intra muros* et de 46 pieds *extra muros*, en conséquence d'une donation de 10 pieds de terrain, après le grand incendie de 1845.

maison *La Friponne*. Près du site de l'ancienne brasserie de Talon, où Frontenac avait interné l'abbé de Fénélon, en attendant son procès, s'élève maintenant la brasserie de M. Boswell. Aux yeux des "libres et indépendants électeurs" de la Vacherie, au siècle dernier, nul doute que le palais de l'Intendant ne semblât une huitième merveille. La capitulation du 18 septembre 1759 enleva vraisemblablement une notable partie de sa splendeur à la huitième merveille, qui subit une éclipse totale lorsque les boulets des milices canadiennes, en 1775-76, en délogeaient les envahisseurs du sol, les sans culottes d'Arnold, comme le colonel Caldwell l'écrivait en 1776, à son ancien chef, le général Murray. On appelait la Vacherie, les vastes pâturages au pied du coteau Sainte-Geneviève, où paissaient en été les vaches de la cité, et où maintenant se groupent tant d'orgueilleux magasins, sur les rues des Fossés, Craig, de la Couronne, etc.

Si la rue Saint-Pierre eut eu en 1775 pour voie de communication avec cette "seconde Basse-Ville" la rue Saint-Paul (ouverte en 1816), nul doute que le soleil du progrès n'y eut lui près d'un demi-siècle plus tôt.

"Quelques projets d'amélioration, dit l'abbé Ferland, pour la ville de Québec furent proposés au ministre par M. de Meulles. Depuis assez longtemps l'on reconnaissait la nécessité d'obtenir un local pour la demeure de l'intendant et pour la tenue des séances du conseil, le château Saint-Louis fournissant à peine un logement convenable au gouverneur et à ceux qui composaient sa maison. M. de Meulles proposa d'acheter un grand édifice de pierre que M. Talon avait fait bâtir pour servir de brasserie, et qui, depuis plusieurs années, était resté inoccupé. Placé dans une position fort commode sur le bord de la rivière Saint-Charles et à quelques pas de la Haute-Ville, ce bâtiment, avec des réparations et des additions, pourrait fournir, outre une résidence convenable pour l'intendant, des salles et des bureaux pour le conseil souverain et les cours de justice, des voûtes pour les archives et une prison pour les criminels.

"Après de l'ancienne brasserie, M. Talon possédait une étendue de terre d'environ dix-sept arpents en superficie, et dont personne ne se servait. Une partie de ce terrain, dans le plan de M. de Meulles, pouvait être réservée pour les jardins et dépendances du palais de l'intendant, tandis que le reste serait partagé en emplacements et deviendrait une seconde basse-ville qui pourrait un jour se prolonger au pied du cap. Il croyait que si ce plan était adopté, les nouveaux quartiers de Québec s'étendraient dans cette direction,

et non sur les hauteurs, presque toutes occupées par les communautés religieuses." (1)

On voit d'après le journal de Panet que Saint-Roch existait en 1759—que les femmes et les enfants du quartier n'étaient pas indifférents au sort de la patrie aux abois.

Le même jour (31 juillet 1759), dit Panet, " nous entendîmes dans le quartier Saint-Roch un grand cri de femmes et d'enfants qui criaient " Vive le Roi ! "

" Je montai sur la hauteur (sur le côteau Sainte-Genève), et je vis la première frégate tout en feu ; peu de temps après, une fumée noire dans la seconde, qui sauta et qui prit ensuite en feu." Le 4 août, on recevait à Saint-Roch quelques bombes de 80. Le 31 août, on lit que deux soldats, pour avoir volé un quart d'eau-de-vie dans la maison de Charland, quartier de Saint-Roch, furent pendus à trois heures après-midi. En ce temps-là, le général ou le *Recorder* ne badinait pas. Qui était ce Charland de 1759 ? était-ce le même qui, seize ans plus tard, ferrailait avec Dambourgès, au Sault-au-Matelot ?

Depuis l'inauguration de la domination anglaise, Saint-Roch s'est peuplé d'une manière frappante ; on y voit un réseau de rues embrassant en superficie plusieurs lieues.

La voie publique la plus ancienne est probablement la rue Saint-Valier. La rue Desfossés tire son nom vraisemblablement des fossés qui servaient à égoûter les pâturages de la Vacherie. La rue du Vieux Pont date de la fin du siècle dernier ; celle de Dorchester rappelle l'administrateur aimé et populaire, qui sous le nom de Sir Guy Carleton conduisait les milices de Québec à la victoire en 1775.

La rue Craig reçut ce nom de Sir James Craig, vieux militaire, qui administra les affaires en 1807. Elle fut élargie et agrandie de dix pieds après l'incendie de 1845. Le site du marché Saint-Paul fut acquis de l'ordonnance royale le 31 juillet 1831.

Le pont Dorchester fut bâti en 1822.

La rue Saint-Joseph, à Saint-Roch, qui n'avait d'abord que 25 pieds de largeur, par la libéralité des particuliers fut portée à 40 pieds.

Ceci engagea la corporation à la prolonger au-delà des limites de la cité jusqu'au chemin de Lorette et l'a rendue la plus utile et l'une des plus belles rues de Saint-Roch.

Quand la plus spacieuse rue du quartier, la rue de la Couronne, large de soixante pieds, reçut-elle les cérémonies du bap-

(1) Vol. II, p. 140.

tème ? à coup sûr, ce dut être avant 1837, l'ère de Papineau. La rue du Roi rappelle sans doute le règne de George III ; ainsi pour la rue de la Reine. L'hon. John Richardson, de Montréal, vers 1815, donnait son nom à la rue qui traverse les terrains que la couronne venait de lui concéder pour les héritiers de feu William Grant, qui, lui aussi, légua son nom à une rue avoisinante. Un Monsieur Henderson possédait des terrains dans le voisinage de l'Usine du Gaz, au commencement du siècle : il fallait donc y créer une rue Henderson. Le quai du gaz est bâti sur le site de l'ancienne jetée, dont nous avons vu une mention vers 1720. Cette digue se composait de pierres entassées les unes sur les autres et servait à abriter le débarcadère au Palais contre le vent du nord-est. En 1815, le Col. Bouchette dit que c'était une promenade assez fréquentée ; maintenant l'extension du quai n'en laisse aucune trace.

La rue de l'Église date sans doute de la construction de la belle église de Saint-Roch, vers 1812. Le site en fut donné par l'hon. John Mure, mort en 1823.

L'espace nous manque pour décrire convenablement une multitude de localités, de rues et d'édifices de Saint-Roch ; nous terminerons ces notes hâtives par quelques détails topographiques.

Saint-Roch, comme la Haute-Ville, comprend plusieurs fiefs. A partir du fief du Séminaire, à venir jusqu'au quai du gaz, les grèves avec le droit de pêche appartenaient originellement à l'Hôtel-Dieu, par concession du 21 mars 1648. Mais elles ont été concédées à d'autres. La Couronne possède une réserve importante vers l'ouest de cette concession ; puis vient la concession de 1814 ou 1815 aux héritiers de Wm. Grant, occupée maintenant par plusieurs chantiers. Jacques-Cartier qui, en 1535-6, hivernait dans les environs de Saint-Roch, a donné son nom à toute une division municipale de ce riche faubourg, aussi bien qu'à une Halle fort achalandée.

Descendons cette antique et tortueuse côte de la Basse-Ville qui a retenti sous les pas de tant de régiments, où les Gouverneurs Français et Anglais ont tant de fois entendu leurs noms acclamés par des foules avides d'émotions, où les Vice-Rois de la France et de l'Angleterre, depuis le fastueux marquis de Tracy au fier comte de Durham, montaient au château Saint-Louis, entourés de leurs brillants états-majors, au son du canon et des fanfares guerrières. Nous voilà à la principale artère du commerce dans la vieille capitale—la rue Saint-Pierre, large de vingt-quatre pieds seulement.

La rue Saint-Pierre est vraisemblablement plus ancienne que

sa sœur, la rue Sault-au-Matelot. Là où la banque (1) de Québec fut érigée en 1862, étaient les bureaux, la voûte, le quai de John Lymburner, marchand bien connu. Il y avait trois Lymburner : John, mort vers 1816, Mathew, et Adam, le plus lettré des trois : ils étaient sans doute parents. Il y avait plus que des soupçons sur la loyauté d'Adam envers la couronne britannique, en 1775 : néanmoins ses talents oratoires, ses connaissances en droit constitutionnel, le firent déléguer en Angleterre pour plaider la cause de la colonie devant les autorités métropolitaines ; son discours est reproduit dans le *Canadian Review*, publié à Montréal en 1826.

Le colonel Caldwell mentionne que le gouverneur Guy Carleton avait fait braquer un canon sur le quai de la maison de Lymburner, pour tirer sur les Bostonnais, en 1775, lorsqu'ils tentèrent une surprise dans le quartier Sault-au-Matelot. On voit encore dans la maison voisine, au sud de cette dernière, et appartenant aux héritiers Atkinson, de fort massives voûtes, d'origine française probablement.

Sur le site où est le bureau de M. McGie et de l'*Express*, il y avait, en 1759, l'entrepôt de marchandises de M. Pérault : d'après de nombreuses lettres et factures trouvées en ce grenier, et qu'un antiquaire nous a remises, M. Pérault avait des relations commerciales fort étendues au Canada et en France.

La rue St. Pierre est devenue le quartier-général du haut commerce ; des bureaux d'assurance sur la vie, contre les accidents par le feu ; les institutions monétaires y trônent orgueilleusement : la Banque de Montréal, de Québec, la Banque Union, Banque Nationale, la Banque Stadacona, Banque Britannique.

Dans cette rue demeurait en 1774 le Capitaine Bouchette qui, l'année suivante, dans son vaisseau "*Le Gaspé*" nous ramenait sain et sauf en dépit des Yankees, Sir Guy Carleton, notre gouverneur, M. Bouchard, marchand, M. Panet, N. P., le père de Mgr. B. C. Panet, aussi bien que M. Boucher, maître du Port (Harbor Master), qui

(1) Grâce à M. J. B. Martel, secrétaire de la Commission du Havre, nous pouvons décrire en quelques mots le site qu'occupe la Banque de Québec. Ce terrain, alors un lot de grève, fut concédé au Séminaire par le marquis de Denonville en 1687 et confirmé par le roi le 1er mars 1688. Le 25 août 1750, Messire Christophe de Lane, Directeur du Séminaire des Missions étrangères, à Paris... le concéda à M. Nicholas René Le Vasseur, Ingénieur, ci-devant chef des constructions des vaisseaux de Sa Majesté très-chrétienne. Le 24 Juin 1760, vente de la même propriété à Joseph Brassard Deschenaux, maison à deux étages et un quai (avec les pentures au-dessus de la porte). Le 8 septembre 1764, vente à Alex McKenzie, prix \$5.800. Le 19 avril 1768, Joseph Deschenaux vend son hypothèque... à M. John Lymburner. Le 11 août 1781, concession de la grève en arrière, à marée basse, par le Séminaire, à Adam Lymburner. Le 5 nov. 1796, vente par le Procureur d'Adam Lymburner à Mathew Lymburner. Puis Angus Shaw en devient propriétaire moyennant £4.100. Le 17 octobre 1825, vente par décret à Henry Atkinson, Esq.

fut nommé à ce poste par le Gouverneur R. S. Milnes, sur la recommandation du Duc de Kent, dont il avait piloté le vaisseau (porteur du 7 Rég't.) de Québec à Halifax.

Le bureau où se rédige depuis 1847 le *Morning Chronicle*, appartenait en 1759 à M. Jean Taché, syndic des marchands, "homme probe et d'esprit," disent les mémoires, un de nos premiers poètes. Il composa un poème sur la mer ; c'est l'ancêtre de Sir E. P. Taché, du romancier Marmette, etc. Il possédait alors en outre de grands bureaux, que l'incendie dévorait en 1845 sur le quai Napoléon, et une maison de campagne sur le chemin Ste. Foye, plus tard *Holland House*. Ce local, pendant près d'un demi-siècle, fut un café fort achalandé par les marins de long cours, sous le nom de *Old Neptune Inn* ; le Dieu de la mer armé d'un trident formidable, placé au-dessus de la porte, menaçait les passants. Nous nous rappelons comme d'hier ses formes colossales : il a disparu depuis près de trente ans.

Parallèle à la rue St. Pierre, court la rue Notre-Dame, qui conduit à la petite église de la Basse-Ville, nommée d'abord *Notre-Dame de la Victoire* en souvenir de la victoire remportée en 1690 sur l'assiégeant Phipps ; plus tard *Notre-Dame des Victoires*, en mémoire de la défaite de l'escadre de l'amiral Walker en 1711. Ce coin de la rue St. Pierre occupe probablement les avenues et les parterres où Champlain cultivait les roses vers 1615. En face de l'Eglise Notre-Dame des Victoires et sur le site occupé actuellement par l'hôtel Blanchard, les Dames Ursulines, en 1639, trouvèrent une asile, "à une toute petite habitation, espèce de magasin, alors la propriété du Sieur Juchereau des Châtelets, située au pied du sentier de la montagne," où le Gouverneur, M. de Montmagny, dit-on, leur envoya porter leur premier souper.

L'endroit a encore d'autres traditions, de suaves mémoires : la bonne, la jeune, la belle Madame de Champlain, vers 1620, y enseignait le catéchisme sous l'ombrage des bois aux marmots hurons qui s'extasiaient en voyant leurs traits reproduits dans le petit miroir que leur bienfaitrice portait suspendu à son côté.

Parmi les nombreuses voûtes et magasins de la Basse-Ville, en 1682, le feu éclata et réduisit en cendres une grande partie des édifices. Sur une partie de ces décombres, on construisit plus tard *Notre-Dame de la Victoire* ; ouvrons le tome II du *Cours d'Histoire du Canada*, de l'abbé Ferland, et lisons :

"D'autres ruines se trouvaient (en 1684) au centre des affaires à la Basse-Ville ; c'étaient des murs noircis et lézardés, l'ancien magasin (de Champlain) qui, des mains de la compagnie, était passé dans celles du roi ; il était resté dans l'état où l'avait laissé

le grand incendie qui, quelques années auparavant (1682), avait détruit la Basse-Ville. Mgr. de Laval obtint en 1684 cet emplacement de M. de Labarre, afin d'en faire une chapelle succursale pour l'avantage des habitants de la Basse-Ville. Ce don ne fut cependant ratifié qu'un peu plus tard en faveur de M. de St. Valier ; au mois de septembre 1685, MM. de Denonville et de Meulles firent expédier la concession pure et simple de ce lieu pour l'érection d'une église, que le digne évêque bâtit avec le temps sous le nom de Notre-Dame de la Victoire." Le débarcadère des petites embarcations, en aval de la vieille halle (maintenant le marché Finlay) (1) a sans doute emprunté son nom LA PLACE du site avoisinant, en face de l'église Notre-Dame, connue comme *La place de Notre-Dame*.

C'est dans ces environs un peu vers l'ouest qu'avait lieu en juillet 1608, sous l'ombrage discret d'un bois, près du jardin que Champlain s'y faisait "accommoder", l'historique entrevue qui sauva la colonie. Le secret en valait la peine : rien de surprenant si le loyal pilote de Champlain, le capitaine Testu, jugea à propos de conduire le fondateur de Québec à l'écart dans un bois avoisinant pour lui dévoiler l'odieuse trame qu'un des complices, Antoine Natel, serrurier, venait de lui confier sous le plus grand secret. Le chef de la conspiration était un nommé Jean du Val, venu en ce pays avec Champlain. On devait égorger Champlain, piller le magasin, puis rejoindre les vaisseaux Espagnols et Basques à Tadoussac. Comme il n'y avait alors dans la Nouvelle-France ni cour d'appel, qu'il n'était nullement question d'une Cour Suprême, le procès du chef de la conspiration fut bientôt instruit, et le sieur Jean du Val fut bel et bien "pendu et étranglé au dit Québecq, et sa tête mise au bout d'une pique, pour être plantée au lieu le plus éminent du fort" : certes, cette livide tête de forcené, au bout d'une pique, près de la rue *Notre-Dame*, devait faire un effet pittoresque à la brunante.

Mais le brave capitaine Testu, le sauveur de Champlain et de Québec, qu'est-il devenu ? Champlain lui fait l'honneur de le nommer, voilà tout. Ni monument, ni poème, ni page d'histoire, rien pour commémorer son dévouement. A l'instar de celle de l'homme illustre dont il sauva les jours, sa tombe est ignorée. Il n'existe personne de sa descendance, d'après l'abbé Tanguay.

La plus vaste, la plus remarquable de ces solides voûtes françaises est celle maintenant possédée par la succession Poston, sur

(1) M. Finlay, un des bienfaiteurs de la cité, laissa des dons que la ville employa à acheter ce marché.

le côté nord de la rue Notre-Dame, presque en face de l'église. On prétend que ces voûtes étaient construites non-seulement à l'épreuve du feu, mais encore à l'épreuve de l'eau, aux grandes marées du printemps et de l'automne.

Pendant le siège de 1759 on voit, d'après le journal de Panet, que la Basse-Ville n'était qu'un monceau de ruines fumantes ; au 8 d'août, c'était un brasier. Les bombes de Wolfe et de Saunders avaient pénétré jusque dans les voûtes souterraines. Cette date fut fatale à bien des québécois. " Les anglais jetèrent des pots à feu sur la Basse-Ville, dont trois tombèrent, un sur ma maison, dit M. Panet, un sur une des maisons de la place du marché et dans la rue Champlain. Le feu prit à la fois dans trois endroits. En vain voulut-on couper le feu et l'éteindre chez moi ; il venait un petit *Nord-Est*, et bientôt la Basse-Ville ne fut plus qu'un brasier ; depuis ma maison, celle de M. Desery, celle de M. Maillou, rue du Sault-au-Matelot, toute la Basse-Ville et tout le Cul-de-Sac jusqu'à la maison du Sr. Voyer, qui en a été exempte, enfin jusqu'à la maison du Sr. Voisy, tout a été consumé par le feu.

" Il y a eu sept voûtes qui ont été crevées ou brûlées ; celle de M. Perrault, le jeune, celle de M. Tachet, de M. Turpin, de M. Benjamin de la Mordic, Jehaune, Maranda. Jugez de la consternation. Il y eut 167 maisons de brûlées."

Cent soixante-sept maisons incendiées devaient créer bien des lacunes. On sait où était le magasin de M. Perrault, jeune, de M. Taché. Mais qui nous indiquera où étaient les maisons de Desery, Maillou, Voyer, de Voisy et les voûtes de MM. Turpin, de la Mordic, Jehaune, Maranda ?

On sait que Champlain, après son retour à Québec, en 1633, avait " eu le soin de réparer une batterie placée au niveau du fleuve, près du magasin, et dont les canons commandaient le passage entre Québec et la côte opposée". (1) Or, en 1683, " cette batterie de canons posée dans la basse-ville, environnée presque de maisons de tous côtés, était éloignée du bord de la rivière et causait de l'incommodité au public ; " le gouverneur d'alors, Lefèbre de la Barre (2), " ayant reconnu un endroit bien plus avantageux vers la pointe des Roches et au bord du dit fleuve à haute marée qui, dit-il, battra bien plus avantageusement dans la rade et qui causera bien moins d'incommodités aux maisons de la dite basse-ville," jugea à propos d'y transporter la dite batterie, et les Révérends Pères de la Compagnie de Jésus s'étant offert de contribuer aux

(1) Cours d'Histoire du Canada, Ferland, Vol. 1, P. 280.

(2) Concession de La Barre aux Jésuites, 16 sept. 1683.

frais qu'il conviendrait de faire, il leur concéda "une partie de l'emplacement qui est au-devant du lieu sur lequel est présentement posée la dite batterie de canons entre la rue ou le grand chemin de charrettes venant du port (1) et la rue dite Saint-Pierre."

Voilà donc l'origine du quai Napoléon et une mention bien distincte de la rue St. Pierre. La maison construite près de ce site fut vendue le 22 octobre 1763 à Wm. Grant, écuyer, qui, le 19 décembre 1763, achetait aussi le reste du terrain jusqu'à basse marée de Thos. Mills, écuyer, major de ville, lequel venait d'en obtenir la patente le 7 décembre 1763 du gouverneur Murray, en récompense, comme il est dit au préambule de l'acte, de ses services militaires. Cette propriété qui plus tard appartenait à M. Wm. Burns, fut par lui cédée, le 16 octobre 1806, à M. J. W. Woolsey.

Le quai Napoléon acquis en 1842 de M. Buteau par feu M. Chouinard, fait maintenant partie de la succession Chouinard ; il se compose en réalité de deux quais réunis en un seul, la partie à l'ouest se nomme Quai de la Reine. La voie qui mène du Cap vers ce quai est nommée *Rue Sous-le-Fort*, à cause de sa position : elle date probablement de l'année 1620, quand on jeta les fondations du Fort St. Louis. En 1663, elle devait aboutir à la "Pointe des Roches ;" au siècle dernier la *Rue Sous-le-Fort* comptait entre autres résidences celle de Fleury Joannièrre, frère de Fleury de la Gorgendière, beau-frère du gouverneur de Vaudreuil.

Il y avait aussi dans cette rue la maison de M. Geo. Alsopp, le chef de l'opposition dans le Conseil du Gouverneur Cramahé, etc. ; son voisin était M. D'Amours des Plaines, le conseiller au Conseil Supérieur ; puis ensuite la résidence de M. Cuvillier, le père de l'hon. Cuvillier, le patriote le plus désintéressé qui ait vu le jour à Québec. Dans cette rue se trouvait le magasin de M. Cugnet, le fermier du domaine de Labrador.

Il ne faut pas confondre le Quai Napoléon tel que l'avait fait M. Brunet avant M. Buteau, avec le Quai de la Reine, propriété de M. Woolsey. Du Quai du Roi aux forges du Roi, dont on trouvait les mesures au commencement du siècle un peu plus haut que le hangard du Roi, il n'y a que quelques pas.

G. Bellet, M. P. P., demeurait dans la propriété de M. Chouinard, au coin des rues St. Pierre et Sous-le-Fort.

(1) M. de Laval, en 1661, décrivait la ville comme suit :

"Quebecum vulgo in superiorem dividitur et inferiorem urbem. In inferiore sita est portus, vadosa navium ora, mercatorum apothecæ ubi et merces servantur, commercium quodlibet peragitur publicum et magnus civium numerus commoratur."

Entre le quai de la Reine et la jetée à l'ouest, appartenant aux autorités impériales et nommée le quai du Roi, il y avait un enfoncement ou débarcadère, fort prisé par nos aïeux, où les vaisseaux côtiers et les petites embarcations de rivière se réfugiaient, le Cul-de-Sac. Là aussi les navires, surpris par un hiver hâtif, attendaient que les soleils d'avril, vinssent rompre leurs chaînes en fondant les glaces du fleuve. On les mettait en hivernement sur un fonds de glaise, douillettement et en sûreté : les vaisseaux naufragés y venaient aussi pour recevoir des radoubs. Le Cul-de-Sac, avec ses us et traditions marines, avait aux anciens jours son utilité dans notre incomparable port de mer. Près de cet endroit, en 1759, Vaudreuil avait établi une batterie à fleur d'eau. Sur ce site fut bâtie vers 1833 l'ancienne douane. Le Cul-de-Sac rappelle " la première chapelle qui ait servi d'église paroissiale à Québec—celle que Champlain fit construire à la Basse-Ville, en 1615, dans l'anse du Cul-de-Sac, où le nom de Champlain est resté attaché à la rue qui aboutissait à cette chapelle. Les récollets y firent les fonctions curiales jusqu'à la prise de Québec par les Kertks—1615-1629." (Laverdière.)

Rien moins qu'un besoin pressant de fournir au public un marché convenable, et aux petits vapeurs côtiers des quais, ne put déterminer la municipalité d'y ériger les jetées actuelles et d'y élever en 1856, avec les débris de l'ancien Parlement, la spacieuse Halle Champlain que nous connaissons. Le quai du Roi et les hangards du Roi sur icelui, ont aussi leurs traditions marines et militaires. Quelques compagnies des Volontaires y étaient casernées à l'époque palpitante de 1837-8 lorsque " Bob Symes " rêvait une nouvelle conspiration chaque nuit et que M. Aubin préservait dans l'ambrosie du *Fantasque* ce loyal Magistrat.

Que de pimpantes frégattes, que de vaisseaux-amiral de la Grande-Bretagne ont attaché un canot à la rampe de ce quai ! Jacques-Cartier, Champlain, Nelson, Bougainville, Cook, Vaucrain, Montgomery, ont tour à tour foulé cette pittoresque plage surplombée par le Cap aux Diamants. Depuis un siècle, la rue qui porte le nom vénéré du fondateur de Québec, la rue Champlain, oubliée de ses anciennes traditions gauloises, est le quartier-général, exclusif presque, de notre population Hibernienne. Une lugubre planche peinte en noir, suspendue aux saillies du Cap, marque l'endroit où l'un de leurs compatriotes, le général Richard Montgomery, avec ses aide-de-camp Cheeseman et McPherson, recevaient le coup de grâce pendant une tempête de neige un samedi, vers 5 heures du matin, le 31 décembre 1775. Cette malencontreuse matinée pour nos amis les ennemis, le poste était gardé par des

miliciens canadiens, MM. Chabot et Picard : le capitaine Barnesfare, marin anglais avait pointé le canon *Coffin*, et le sergent McQuarters le tira ; à l'extrémité est était, selon MM. Casgrain et Laverdière, le tombeau de Champlain. M. S. Drapeau dit qu'il n'en est pas sûr.

Un peu à l'ouest est le Cap Blanc, habité par un petit groupe de Canadiens-Français : près de là fut lancé le premier navire bâti à Québec, en 1673 ; le drapeau blanc flottait alors aux bastions du Cap aux Diamants.

La rue Champlain court presque jusqu'au Cap Rouge, une distance de six milles. Pendant l'hiver, les incidents les plus marquants sont les éboulis sur les toits de quelque avalanche des flancs du Cap—quelquefois mort s'en suit : la pose de la quille d'un grand navire dans les chantiers de M. Gilmour, Dinning, Baldwin, etc. Ceci remet la joie au cœur des pauvres charpentiers en grève dont les blanches chaumières se groupent tout le long de la côte. Excepté pendant les mois d'été, où les équipages des nombreux navires en chargement le long des estacades, dansent et chantent dans les estaminets, l'année s'écoule paisible. Aux grands jours de gala, au temps des élections, quelques fils de St. Patrice parcoureront l'historique rue, armés de *gournaves* ou de *shillaleghs* pour *maintenir la paix !*

En somme la rue Champlain a une physionomie toute particulière.

Parmi les rues de Québec, les plus célèbres dans nos annales à raison des incidents qui s'y rattachent, nommons la sale et tortueuse voie qui circule du bas de la rue Lamontagne (1). Elle court à deux cents pieds sous le Cap jusqu'au sentier plus étroit encore qui commence où finit la rue Saint-James et mène au pied de la côte de la Canoterie (2) : nous l'avons nommé la rue Sault-au-Matelôt un peu *grisé* sans doute, ou est-ce parce qu'un chien du nom de Matelot y sauta (3) ? consultez Du Creux. Notre ami Mar-

(1) En 1664, la rue Lamontagne qui, au rapport de l'abbé Laverdière, avait emprunté son nom d'un nommé Lamontagne qui résidait sur son parcours. Elle se nommait la "rue qui qui descend au magasin" le premier édifice de la Basse-Ville, bâti, comme l'on sait, par Champlain.

(2) Au bas de la côte de la Canoterie les pères Jésuites, venant par eau de la Ferme des Anges, attachaient leurs canots.

(3) Était-ce le chien de Champlain, nous demande un antiquaire ?

Ad leavam fluit amnis S. Laurentii, ad dextram S. Caroli fluviolus. Ad confluentem, Promontorium assurgit, *Saltum nautæ* vulgo vocant, ab canis hujus nominis qui se alias ex eo loco precipitem dedit.

mette l'a réservée pour recevoir dans sa chute son héros *Dent de Loup*. Ce "sentier plus étroit" dont nous venons de parler a nom "Ruelle des chiens." Ainsi le nomme le peuple : les *Directory* le nomment "Petite Rue Sault-au-Matelot." Il est si étroit que deux charrettes en certains angles ne pourraient s'y rencontrer. Figurez-vous qu'à venir à 1816 nos magnanimes aïeux n'avaient d'autre débouché en cette direction, à marée haute, pour pénétrer à Saint-Roch (car la rue Saint-Paul est postérieure à 1816 comme M. de Gaspé nous l'a si bien dit) ! N'est-ce pas incroyable ?

Il y avait, sans doute, à chaque extrémité, comme dans certaines passes des Alpes, un gardien muni d'un porte-voix pour annoncer quand le passage était libre et pour prévenir les rencontres. Cette localité, odoriférante surtout pendant la canicule, est fort peuplée : les bambins de la Verte Erin y pullulent comme lapins en garenne. Des touristes aventureux qui s'y sont risqués aux jours radieux de juillet, en sont revenus tout éblouis, abasourdis même des merveilles de l'endroit. Entr'autres curiosités indigènes, ils y ont remarqué comme des tentes aériennes, improvisées sans doute contre les rares rayons du soleil du midi. Sur des ficelles tendues d'un côté à l'autre de la voie, était le linge des familles mis à sécher. Quand le vent agitait au-dessus des passants toutes ces blanches chemisettes, mêlées à des caleçons masculins, et à ces fragments de toile si nécessaire au jeune âge, l'effet, dit-on, était pittoresque au suprême degré. Quant à nous, désireux dès notre jeunesse d'approfondir les moindres détails de l'histoire de notre cité et de les narrer dans toute leur pétillante actualité, pour l'édification des touristes distingués de la France, de l'Angleterre, des Etats-Unis, ça été pour nous un de nos chagrins les plus cuisants de savoir que l'unique visite que nous ayons faite à la *ruelle des Chiens* ait été postérieure à la publication de l'*Album du Touriste*, ce qui en explique l'omission.

Nos plus illustres touristes, le fils aîné de la Reine, le Prince de Galles, ses frères, les Princes Edward et Arthur, les ducs de Newcastle, de Manchester, les généraux Grant, Sherman, le Prince Napoléon Bonaparte, tous, dit-on, ont quitté Québec sans avoir visité la *Ruelle des Chiens*, ignorant même, il est probable, son existence ! Et pourtant cette rue est immensément historique. Elle a raisonné des fanfares de la guerre, du grondement du canon, d'une fusillade des plus vives : le Col. Arnold y tombait blessé au genou. On le transportait parmi les cris désespérés de ses soldats, ruisselant dans leur sang, sous le sabre de Dambourgès, du féroce et colossal Charland, du brave Caldwell, secondé de son

ami Nairn et de leurs ardentes milices. Nos amis, les annexionistes d'alors, était tellement décidés à annexer Québec, qu'ils se ruaient comme des possédés sur les barrières (il y en avait trois) dans la rue des Chiens et dans la rue Sault-au-Matlot : "chacun, dit Sanguinet, portant une feuille de papier sur le chef, sur laquelle était écrit *Mors aut Victoria*, La Mort ou la Victoire." Il y a de cela cent ans.

De nombreux cadavres jonchaient les environs : on les transportait au Séminaire. Vous trouverez d'amples détails sur cette glorieuse journée dans l'ALBUM DU TOURISTE. On croit que la première barrière était au bas de la demi-lune en pierre où repose maintenant un canon sur les remparts ; la seconde était en arrière des bureaux de M. W. Campbell, N. P., et la troisième près des bureaux de la Banque Nationale, dans la rue Sault-au-Matlot.

La rue Sault-au-Matlot a perdu toute son allure militaire d'alors. A part les bureaux de M. Ledroit, du *Chronicle*, des Mesureurs de bois (cullers), elle semble affectée à des charretiers et à la nombreuse tribu des tonneliers, dont les futailles à certains jours couvrent les trottoirs. Il serait à désirer que la municipalité entrât en arrangement avec ces honnêtes industriels pour voir à quel taux ils consentiraient à laisser la voie publique libre aux passants.

La rue *Sault-au-Matlot* ne paraît pas sur le plan de Québec de 1660, reproduit par l'abbé Faillon.

Ce quartier de la Basse-Ville, si peuplé sous le régime français et où, dit M. de Laval, il y avait en 1667 *magnus numerus civium*, continua jusque vers 1832 à représenter, par le tohu-bohu des affaires et les résidences des principaux négociants, une des plus riches portions de la cité. En 1793, le père de notre Souveraine, en garnison à Québec, colonel du 7^e régiment, y acceptait l'hospitalité de M. Lymburner, un des négociants les plus huppés de l'époque. La chère amie, qui vécut comme son épouse avec lui pendant vingt-huit ans, l'élégante baronne de Saint-Laurent, était-elle de la partie ? C'est ce qu'il nous a été impossible de constater de notre vieil ami, l'hon. Wm. Sheppard, de Woodfield, près Québec, mort en 1867, dont nous tenons ce renseignement. M. Sheppard, qui avait fréquenté les meilleurs salons de la vieille capitale, était lui-même un des contemporains du généreux et jovial Prince Edouard.

Le quartier du *Sault-au-Matlot*, la rue St. Pierre, la rue St. James à venir à l'année 1832 contenaient les résidences d'une foule de

familles fort à l'aise : plusieurs de nos premiers marchands y résidaient. Les traces du luxe dans les salons y sont visibles jusqu'à ce jour. On sait que le drainage était presque ignoré alors en notre bonne ville. Le fléau asiatique cette année-là décima la population : 3,500 cadavres étaient allés dans quelques semaines prendre leur place au cimetière. Cette terrible épidémie causa pour ainsi dire une révolution sociale à Québec : les terrains sur les chemins St. Louis, Ste. Foye prirent de la valeur ; la classe aisée quitta la Basse-Ville. On y faisait ses affaires, mais on résidait à la campagne ou à la Haute-Ville.

Le fief du Sault-au-Matelot qui appartient maintenant au Séminaire de Québec, croyons-nous, fut concédé à G. Hébert le 4 février 1623, puis le dernier jour de février 1632, son titre lui fut confirmé par le duc de Ventadour. Sur le terrain réclamé du fleuve, vers 1815, MM. Munro et Bell, négociants distingués, bâtirent des quais et de grands hangars, auxquels la ruelle Bell (Bell's Lane, ainsi nommée d'après l'honorable Mathew Bell) (1), les rues Saint-James, Arthur, Dalhousie et autres conduisent. M. Bell, plus tard l'un des locataires des forges de Saint-Maurice, résidait dans la maison coin de la rue St. James et Saint-Pierre, possédée maintenant par M. J. G. Chapham, N. P. C'était un citoyen très-influent ; il commandait une compagnie de cavalerie, fort en renom parmi messieurs nos pères. Il eut une nombreuse famille et fut par mariage lié aux Montizambert, aux Bowen, etc.

La rue Dalhousie à la Basse-Ville date probablement de l'ère du comte de Dalhousie, de 1827, quand le *Quebec Exchange* (la Bourse) fut bâti par une société de marchands. L'extrémité de la Basse-Ville, au nord-est, constitue la Pointe à Carcy ; au large, est la jetée des commissaires du Hâvre, auprès de laquelle la belle frégate, l'*Aurora*, capt. De Horsey, hivernait en 1866-67.

L'extension du commerce au commencement du siècle présent, l'augmentation de la population, faisaient ardemment désirer des voies de communication entre la Basse-Ville et Saint-Roch, moins scabreuses que le tunnel de la ruelle des Chiens et la grève du Saint-Charles, à basse marée. Vers 1816, on acheva l'extrémité nord de la rue Saint-Pierre, qui alors se terminait par un pont rouge, resté mémorable dans les souvenirs populaires. L'apôtre saint Paul eut sa rue, aussi bien que son collègue, saint Pierre. MM. Benj. Tremain, Budden, Morrison, Parant, Allard et autres acquirent des terrains sur le côté nord de cette rue, y bâtirent des quais, des bureaux, de grands magasins.

(1) Ouverte par l'hon. Mathew Bell, en 1831.

La construction du chemin de fer du Nord, donnera plus tard une grande valeur à ces propriétés, dont la majeure partie appartient maintenant à notre compatriote, M. J.-Bte. Renaud, qui doit, sous peu, paraît-il, doter cette partie de la Basse-Ville d'édifices de première classe ; le quartier, espérons-le, progressera et notre entreprenant concitoyen n'en souffrira pas. (1)

J. M. LEMOINE.

(1) Nous empruntons au "Directory for the City and Suburbs of Quebec," pour 1791, par Hugh Mackay, imprimé au bureau du *Quebec Herald*, le paragraphe suivant :

RUES ÉCARTÉES.

"La Canoterie suit la rue Sault-au-Matelot, commence à la maison de Cadet (où M. Ol. Alywin demeure) et continue jusqu'à la distillerie de M. Grant ; la rue St. Charles commence là et finit à l'ouverture au-dessous de la porte du palais : la rue St. Nicholas va depuis la porte du palais jusqu'au bord de l'eau passant par devant la veuve Lavalée, l'ancien chantier vis-à-vis la garde de bateaux — la rue du Cap Diamant commence au quai de Mons. Antrobus et finit à l'extrémité ultérieure de celui de Mons. Dunière, au-dessous du Cap Diamant, les rues Carrière, Mont Carmel, Ste. Geneviève, St. Denis, des Grisons, sont toutes au-dessus de la rue St. Louis."

LETTRES

DE LA RÉVÉRENDE MÈRE

MARIE ANDRE REGNARD DUPLESSIS
DE STE. HELENE

(suite) (1)

XI

Madame et tres-chere amie

Je viens de répondre à l'aimable lettre que j'ay recüe de l'ainée de mesdames vos filles, qui m'a appris la double alliance que vous avez faites des deux sœurs avec deux freres, qui sur le portrait qu'elle m'en fait me donne lieu de vous feliciter de ces etablissemens je ne doute point ma tres chere amie que vous n'avez remarqué en eux toutes les qualités qu'on doit souhaiter pour rendre un mariage heureux et que vos prieres ne leur attirent mille benedictions si les miennes y peuvent contribuer vous pouvez compter que je ne m'epargneray pas, et que je les recommande a Dieu avec

(1) Nous avons le plaisir d'annoncer aux lecteurs de la *Revue* que notre remarque au sujet de la médaille donnée aux sauvages par Louis XIV, a provoqué des recherches. M. l'abbé C. Legaré, Directeur du Grand Séminaire de Québec, nous écrit qu'elle se trouve dans la collection numismatique de l'Université. Cet exemplaire porte le millésime de M D C X C III. L'édition que nous préparons des lettres de la Mère de Ste. Hélène contiendra l'intéressante lettre de M. Legaré et une photographie de la médaille, que M. le Recteur a bien voulu nous permettre de publier. Les amis de la science lui sauront d'autant plus gré de cette faveur, que l'exemplaire nous semble unique. Du moins, nous avons acquis la certitude qu'il n'en existe aucun chez les Iroquois du Sault St. Louis, et nous avons lieu de croire que les Hurons de Lorette n'en possèdent pas non plus.

Nous aimons à rappeler que le Séminaire de Québec, indépendamment de riches cabinets de physique et d'histoire naturelle, possède la meilleure bibliothèque du pays, une collection de médailles déjà importante, une galerie de peinture, où l'on peut admirer un bon nombre de toiles des grands maîtres : en un mot, il réunit les éléments de tout ce que l'on trouve dans les villes qui ont une vie intellectuelle.

toute l'affection que peut m'inspirer notre ancienne et constante amitié

Quoy que je n'aye point reçu de vos cheres lettres je scay que vous jouissez d'une parfaite santé, ainsy que Monsieur vôtre Epoux, et toute vôtre famille je m'en rejouis fort et je ne puis assez remercier Madame Bourdeaux de m'avoir informée de cela puisque sans elle, n'entendant rien dire de vous Madame, j'en aurais été bien inquiète toute l'année elle m'apprend encore quelle espere que vous irez fixer votre demeure a Paris ou je me persuade que vous jouirez du repos que vous souhaitez et que vous n'avez pas eü depuis que vous estes en ménage, à cause de l'embaras de votre cômmerce, quelque part où vous soyez Madame n'oubliez pas vôtre ancienne amie de Canada car je vous assure que les glaçons de ce climat n'ont point refroidy l'ardeur de ma tendresse pour vous, et pour les vôtres, il me semble que si vous venez à Paris, vous en serez plus proche de moy, et il me sera plus aisé de vous envoyer mes amis, quand ils passeront en france apres quoy ils me parleront de vous, mais ne trouvez vous point Madame que pour une R^{se} je parle bien naturelem. ne faudroit-il point mortifier un peu les inclinations, j'avoüe qu'en cecy je suis la mienne, et je ne me le reproche pas parce que je vous estime autant que je vous aime, et que notre liaison m'a plus édifié qu'elle ne me peut nuire.

Il ne faut pas que je finisse ma lettre sans vous dire qu'on a decouvert en Canada des mines de fer et de cuivre (1) fort pur et abondantes, on y travaille fortement par ordre du Roy, il y a plus de 100 hommes occupes à cela sous la conduite d'un Directeur bien entendu, envoyé par sa Majesté on nespere que cela sera avantageux à cette colonie on va aussy y établir un bureau pour le tabac et en fournir quantité à une comp^{ie} en france, qui au lieu de le tirer de virginie, qui est aux anglois dans notre voisinage, repandra l'argent qui sortoit du Royaume, dans ce país cy ou il est bien rare (2), ma santé est fort bonne et celle de ma sœur fort mauvaise, elle vous salue de tout son cœur je suis madame bien constamment avec les mêmes sentiments d'amitié et de respect

Votre tres-humble et tres-obeissante servante,

Sr. DUPLESSIS DE Ste. HELENE SUP^{re}.

de l'hôtel Dieu de Québec ce 14^e 8^{bre} 1736.

a madame

Madame hecquet de la cloche

a abbeville.

(1) Mines de Trois-Rivières et du lac Supérieur. Cf. Ferland, II. p. 449.

(2) Sur les ressources de la colonie, à cette date, Cf. Ferland, II. p. 450.

XII

Madame et tres-chere amie

J'ay reçu cette année une de vos aimables lettres, qui m'apporte toujours un nouveau plaisir, je louë beaucoup N. S. des graces qu'il vous fait, et je prend trop de part a tout ce qui vous regarde, pour ne me pas jouir de vos avantages, c'en est un bien considerable ma chere amie, que d'avoir pourvu aussy avantageusement mesmes vos filles, et de leur avoir trouvé des Epoux vertueux, dans un temps ou la corruption des mœurs est si commune, elles me paroissent les mériter, et voila le fruit de l'éducation chretienne que vous leur avez donnée, vous en goûtez des ce monde une recompence anticipée, car quelle joye pour vous ma chere amie, de voir ces jeunes Dames, ne se mettre en peine que de bien remplir les devoirs de leur état, vivre dans une parfaite union, et faire le bonheur des personnes qui les possèdent.

J'ay vû icy Mr. de Limoge qui a été élevé avec Mrs Boudeaux qui m'en a dit mille biens, c'est par luy que vôtre chere lettre et celle de Me Bourdeaux m'est venue, je ne comprends pas comment vous pouvez trouver de la difficulté a me les faire tenir rien n'est plus aise aujourd'hui que le Canada a des relations dans plusieurs villes de France, comme à Rouën, a la Rochelle, a Bourdeaux, a Paris ou vous avez des connoissances, on peut les envoyer au Colege de Louis le Grand, au missions étrangères au faubourg St Germain rüe du bac, ou chez Mr. hersant marchand drapier rue St. Denis a la croix de fer, c'est un Grand Commissionnaire d'une infinité de personnes de Canada, qui a même la bonté de m'envoyer fort obligeamment ce qu'on luy porte pour moy n'avez donc plus d'embaras sur cet article ma chere amie, et que jamais cela ne me prive de la consolation de recevoir de vos nouvelles, j'admire comment au milieu de tout ce qui vous peut flatter, N. S. permet que vous ayez une aussy sensible croix, comme est pour vous l'éloignement de Mr hecquet, il est vray que la providence a des ressorts merveilleux, pour exercer les élus, et pour fournir à chacun des afflictions qui leur font acheter le ciel le bon usage que vous faites l'un et l'autre de cette peine, doit vous l'adoucir, car elle vous assure que vous vous réunirez un jour pour n'être jamais séparés, je souhaite cependant Madame que sa santé se rétablisse, et je prie Dieu de tout mon cœur qu'il vous conserve un epoux que vous chérissez si tendrement, et de qui vous estes aussy réciproquement fort aimée, vous me permettrez s'il vous

plait de l'assurer de mes respects, ainsy que Monsieur votre Pere, et toute vôtre chere famille.

Le Canada a été affligé cette annee par une grande disette, le bled y a manqué, et les pauvres habitants ont été reduits à manger des bourgeons d'arbres, des pommes de terre, et autres choses qui ne sont point propres à la nourriture des hommes (1), il y en a qui sont morts de faim n'osant pas declarer leur pauvreté parce qu'ils ne l'avaient jamais ressentie, d'autres ont perdu l'esprit et couru les champs faute de manger mais on les a fait revenir dans leur bon sens, en leur donnant de la nourriture, on vient grâce à Dieu de faire la recolte, cependant on craind encore qu'elle ne suffise pas, on a un país qui est sans ressource, nous nous confions à la divine providence (2).

Puisque je vous informe de nos miseres, il est bien juste Madame que je vous parle aussy de nos consolations, j'avois pris la liberté decrire à notre St.Père le Pape, et de luy demander des reliques pour notre Eglise qui est extremement nûe, je luy marquois le courage avec lequel nos Pres R^{ses} ont passé les mers pour venir fonder cet Hotel-Dieu, leur ferveur dans les fonctions penibles d'un si St. état, leur zele à instruire les sauvages dans la foy, et l'idée avantageuse de la Religion chretienne que leur vertu avoient inspirée à ces pauvres barbares ce qui contribua des lors beaucoup à leur conversion, la lettre a plû à sa St^{eté} la grace a été accordée, et no. avons reçu cette année une grande boîte de reliques, nous avons de quoy faire quatre belles chasses, je ne scaurois vous dire avec quelle joye elles ont été reçues, et la devotion de toutes mes sœurs à les honorer, nous leur avons déjà fait plusieurs neuvaines en commun po. des nécessités pressantes et le succes a redoublé la confiance, chacune s'adresse à ces S^{ts} martyrs pour obtenir ses besoins, et nous les regardons comme des protecteurs que Dieu nous a envoyés, j'espere Madame que vous voudrez bien contribuer à l'ornement de leurs châsses, je ne vous ay jamais rien demandé, mais aujourd'huy, je croy pouvoir sans vous incommoder, vous proposer de fournir de quoy les doubler, il nous

(1) Il n'est pas inutile de remarquer que cette même année—1737—naissait le baron Parmentier, qui a tant fait pour introduire la culture de la pomme de terre en France. Quant au Canada, une heureuse nécessité l'a forcé de découvrir toute l'utilité de ce tubercule, que nos ancêtres croyaient si peu "propre à la nourriture de l'homme."

(2) Le *Mémoire* publié par la Société Historique de Québec, et qui paraît avoir été écrit aussi en 1737 se contente de dire: " Dans les bonnes années, il sort de la colonie 30 mille minots de blé en farine et biscuits. Il en sortira peu en 1737: " la récolte ayant été très-mauvaise l'année dernière." Ferland indique en passant, II. p. 447, cette disette sans en donner l'année précise.

fandroit une étoffe de soye cramoisie, c'est ce quy paroît le plus, et ce qui passe moins, ne comptez pas seulement faire plaisir à une de vos amies, mais mettez cette bonne œuvre au rang de vos aumônes, car notre Eglise est une des plus pauvres de Québec et quoyque N. S. m'ait inspiré un peu de zele pour ses autels, nos finances m'ont permis si peu de chose, que je me suis nommée la fripière du bon Dieu, parce que je n'ay fait que reparer de vieux ornements, aidez moy donc je vous prie ma chere amie a m'être nos Sis en état d'être exposés a la veneration des peuples, no. allons travailler cet hyver à faire construire les chasses en sculptures et dorures, et nous attendrons du secours pour le reste, si vous jugez que Mesdames vos filles veuillent participer à ce bien, invitez les a le faire, cela ne peut que leur attirer la bénédiction de Dieu, au reste je ne fais cette proposition qu'autant qu'elle ne vous gênera point, je sçay que vous estes heureusement partagée en biens, je connois votre bon cœur, et votre piété, faites la dessus ce que vous jugerez a propos, notre amitié n'en souffriroit point quand vous m'envoyeriez rien, parce qu'elle n'est pas intéressée, mais je ne vous cacheray point, que je seray flattée si vous faites bien les choses.

Quelques personnes me mandent qu'on a fait une mission a Abbeville ou le père Duplessis mon frere a été, avec M. Levêque d'amiens, j'ay de la peine a le croire, parce que vous ne m'en dite rien, et qu'il me semble ma chere amie que si cela étoit, vous êtes trop chretienne pour n'y avoir point pris part et trop honnête pour ne m'en avoir rien écrit cependant je ne vous en ferois pas un crime, vos grandes grandes occupations peuvent bien vous avoir oté cela de l'esprit, on nous mandes des merveilles de ce cher frere c'est un homme tout rempli de Dieu qui ne respire que le salut des ames, et dont le ciel béni ces travaux admirablement.

Il faut aussy vous dire de mes nouvelles avant qu'il soit cinq mois, je seray déchargée de la supériorité, j'attend de vous la dessus ma tres chere amie une félicitation, car ce fardeau m'a beaucoup pesé depuis six ans, je trouve des délices dans la vie R^{se} a n'être chargée de rien, et j'ay bien plus de talent pour obéir, que pour commander ainsy je rentreray dans mon élément, ma sante a été alterée cette année par un crachement de sang qui m'a repris plusieurs fois, ce sont des veines qui se rompent dans ma poitrine, des que je fais le moindre effort, on m'oblige a beaucoup de menagement, je suis mieux grace a Dieu ma sœur est ordinairement fort infirme, elle agit cependant continuellement. son employ de depositaire des pauvres ne luy laisse point de repos elle vous estime

infiniment, madame et partage avec moy les sentiments de tendresse et de respect avec lesquels j'ay l'honneur d'être

Madame et tres-chere amie

Votre tres-humble et tres-obéissante servante

Sr DUPLESSIS DE Ste HELENE SUP^{re}

pour peu de mois

de l'hotel-Dieu de Quebec ce 17^e 8^{bre} 1737.

je vous envoie votre rente de capilaire et a nos jeunes mariées des bouquets.

Nos S^{ts} martyrs, sont des os de S^t Justin, de S^t Floride, de S^t Theodore et de S^{te} Christine.

NOS ARCHIVES

(suite)

Le No. 5 de la 6ième série est incomplet : il y manque un plumitif, c'est-à-dire depuis le 10 avril 1690 au 12 octobre 1693. Le 36ième volume de la 7ième série laisse un vide de 10 années. La plupart de ces registres sont authentiqués en plusieurs endroits par la signature de l'Intendant ou par celle des membres du Conseil. Parfois ces volumes portent simplement pour titre : *Plumitifs* ; de fait, c'étaient les véritables plumitifs du Conseil Supérieur. Ils étaient gardés en l'office du Greffier du Conseil, officier chargé d'enregistrer les procédures de cette cour. Ces deux séries forment la collection la plus volumineuse de la voûte. Ces 69 volumes (l'Inventaire n'en mentionne que 68) étaient, en 1791, en la garde de M. Panet, greffier de la cour des plaidoyers communs. Ils furent remis à cette époque, dans l'office du Secrétaire Pownall, conformément à une Résolution et un Ordre du Comité en Conseil. Ces deux séries sont encore complètes ; mais il manque un grand nombre d'autres registres qui furent aussi mis en la garde de M. Pownall ainsi que le constatent des reçus donnés par ce dernier. J'aurai d'ailleurs occasion de mentionner plus au long ceux de ces Registres disparus depuis 1791.

La huitième série est intitulée : *Jugements et Délibérations du Conseil Supérieur*, en deux parties. La première part de 1663 et s'arrête à 1671, la seconde prend à 1671 et s'arrête à 1676. Ce folio est d'une importance majeure. D'abord, il remonte, comme on le voit, à l'origine même de l'introduction du droit civil français dans la Nouvelle-France et à la création du Conseil Supérieur ; en outre, il contient l'histoire de l'époque la plus intéressante sous le rapport du droit. On peut y étudier, dans le texte même, ces fameux démêlés intervenus entre Dupuy, Duchesneau, l'Evêque de Pétrée,

Frontenac, Perrot, l'abbé Fénélon, et autres querelles remarquables qui mirent en présence l'autorité civile et l'autorité religieuse, et qui soulevèrent les questions de préséance dans le Conseil.

On sait que le Conseil souverain portait un double caractère : c'était non seulement la cour suprême, jugeant en dernier ressort (sauf l'appel au Roi) les causes civiles et criminelles ; mais il était encore investi d'un certain pouvoir législatif ressemblant en cela, comme en tout le reste, au Parlement de Paris, qui créait quelquefois la loi parce qu'on appelait *Arrêts d'Edits*, c'est-à-dire des décisions rendues en assemblée générale, et par lesquelles la cour déclarait que désormais, dans tous les cas analogues, elle jugerait invariablement de la même manière. Les délibérations du Conseil sur ces points généraux sont ordinairement d'une gravité et d'une importance majeures. Le folio de la 8ième semble ainsi, par le contenu des matières qu'il renferme, doubler à nos yeux d'importance et de prix ; il n'entre pas dans ces mille et un petits détails de justice qui remplissent une grande partie des autres volumes. C'est un malheur que nous ne possédions pas la suite de cette série qui, ne s'arrêtant qu'à 1676, est évidemment incomplète. On a sans doute discerné son importance puisqu'elle a été copiée par M. Bellanger. On aime à y lire cette grande et belle écriture cursive de notre époque, qui contraste avantageusement avec la mixte-gothique du siècle de Louis XIV. Aussi la copie a-t-elle la préférence du lecteur sur l'original.

Ce qui nous reste maintenant à constater est de peu d'importance, et ne semble être que des papiers détachés. Il y a d'abord un volume d'*Arrêts du Conseil d'Etat*. Ce cahier contient des instructions, toutes sur parchemin, des commissions et des arrêts concernant la colonie. Vient ensuite une *Table générale des Titres de Concessions, Ratifications, etc.*, 1 volume, précédée d'une table par M. Bellanger, pour faciliter les recherches dans la table générale ; puis deux casiers en bois, en forme de livre, avec couverture en imitation de chagrin, portant titres : *Jugements du Conseil Supérieur (1663-1664)* et *Divers jugements du Conseil Supérieur*.

La première case ne renferme à vrai dire que des chiffons, tant le papier de ces originaux est moisi, usé, décomposé, tant l'écriture en est illisible. On conçoit que ces feuilles, vieilles de 200 ans, n'ont pu conserver leur fraîcheur et leur forme. C'est d'ailleurs un de nos plus anciens Registres. En le mettant ainsi dans un étui on a eu une excellente idée. Ne fussent-elles destinées qu'à rappeler le passé et réveiller chez nous la mémoire des actes de notre ancienne mère-patrie, ces feuilles écornées, usées, qu'on craint de

toucher de peur qu'elles retournent en poussière, rendraient encore de véritables services. Nous avons une copie de ce dossier informe ; M. Bellanger a dû se servir de la loupe pour en découvrir le sens.

L'autre case contient trois portefeuilles où sont des cahiers de jugements et autres actes. Le titre qu'on lui a donné (*Divers jugements du C. S.*) me paraît incomplet. Entre autres choses dépareillées, j'ai surtout remarqué, non sans quelque étonnement, dans une des arcanes de cet étui, entre le texte de deux jugements fort anciens, le manuscrit de l'*Inventaire* du Gouverneur Dorchester ; il est intact et date de 1791. Ce manuscrit est en langue anglaise. Ainsi, on le voit, à peine les Anglais ont-ils mis le pied sur le sol canadien que leur langue vient s'imposer et s'y enraciner. Dorénavant, il nous a fallu traduire d'eux, et non eux de nous. Et aussi, quelle idée bizarre de placer ainsi, à côté de documents si essentiellement français, un mémoire écrit dans la langue de Shakespeare ? Mais, après tout, on a eu peut-être raison... Les choses ne sont pas comme les hommes : on n'a pas craint que la vieille haine de l'Anglais contre le Français, et du Français contre l'Anglais, se communiquât à ces objets inanimés, destinés à partager le même lieu pendant des siècles. Les objets insensibles peuvent quelquefois enseigner la sagesse à l'être raisonnable ; et cette tout-à-fait curieuse coïncidence aurait dû, au moins, avoir pour résultat d'exhorter les deux races qui se partagent le sol canadien à oublier l'antipathie de leur origine, pour opérer, sur une plus grande échelle, les progrès de la colonie.

Il ne me reste plus à constater qu'une *Table générale des Ordonnances des Intendants*, 1 volume (1705-1760), et une *Table alphabétique des matières contenues dans le tome I des Insinuations du Conseil Supérieur*.

Voilà, si je ne me trompe, tout le contenu de la voûte des anciens Registres français, tels qu'ils existent actuellement.

III

Maintenant, retournons à l'inventaire de 1791 et voyons ce qui nous manque. J'ignore entièrement ce que sont devenues les archives y mentionnées qui ne se trouvent pas en dépôt auprès du Régistrateur. Sont-elles devenues la proie du temps ? Oui, sans doute, mais encore plus celle de la négligence. On sait le peu d'attention portée à ces Registres par le colon anglais après la conquête. C'est lui qui en avait la garde, c'est à lui que nous les demandons. Que sont devenus les 140 Registres de la Prévôté de

Québec (1), les 45 Registres des Insinuations de la Prévôté (2), les 40 cahiers de Titres concernant le Papier-Terrier (3), la Table du Papier-Terrier, qui tous, ainsi que le constatent les reçus, ont été déposés, en 1791, en l'office du secrétaire Pownall ? Que sont également devenus les Registres de la cour d'amirauté (4) et ceux de la juridiction des Trois-Rivières, au nombre de plus de 80 volumes, livrés par M. Panet à Charles Thomas, greffier de la cour des plaidoyers communs pour le district des Trois Rivières, conformément à un ordre du gouverneur du 7 mars 1791 ?

Que sont devenus ces répertoires ou listes des actes passés par les notaires avant la conquête, également déposés dans l'office du secrétaire Potwnall, ainsi qu'il appert par son reçu, daté du 12 février 1791 ? (5)

Qu'a-t-on fait des 10 volumes de Voierie (6), des sept cahiers

(1) Ces Registres commençaient le 2 novembre 1666 et finissaient au 11 avril 1759. Ils contenaient les procédés et jugements de la Prévôté. La plupart des jugements de cette cour sont de MM. Chartier de Lotbinière, Dupuis, Bermen, Rouer, Dartigny, DeLino, L'Espinay, André de Leigne et Daine. Ces Registres s'appliquaient aux causes civiles et criminelles ; aucun de ces 140 volumes ne se trouve en la garde du régistrateur ; j'ai pu constater l'existence d'une dizaine d'entre eux à la bibliothèque de la Société historique et littéraire de Québec.

(2) Ces Registres commençaient le 1 mars 1667 et finissaient le 15 avril 1759. Ils contenaient l'insinuation ou l'enregistrement de certaines commissions aux juges par la compagnie et par le roi, aussi aux juges seigneuriaux, aux procureurs-généraux, aux greffiers des cours, aux notaires, aux arpenteurs et autres, des contrats de mariage, des testaments, des donations, des substitutions, des concessions de terres de la Compagnie et du Roi, certains édits et arrêts du Roi et du Conseil Supérieur, des lettres de la Compagnie à Paris sur différents sujets, des ventes et échanges de terres relatives au Séminaire à Montréal, et autres actes d'une nature publique. On voit, de suite, l'importance de ces 45 volumes.

(3) Ces 40 cahiers contenaient les copies des titres des seigneuries ou terres en fief, copiées probablement des registres de l'office de l'intendant ; ils ne portaient aucune signature en original pour leur donner de l'authenticité ; cependant les actes enregistrés sont dits avoir été signés par le roi, les gouverneurs, les intendants ou officiers du gouvernement qu'ils concernaient, et par le propriétaire, suivant que l'occasion le requérait. La plupart de ces cahiers étaient intitulés : *Aveux, dénombrement et déclaration du Terrier du roi*.

(4) Ces Registres, très-endommagés lorsqu'on en fit l'inventaire en 1791, n'ont sans doute pu résister aux atteintes du temps. Toutefois, si la feuille récapitulant le greffe d'amirauté nous fût parvenue, nous serions en mesure de constater l'état des causes de cette cour depuis 1731 jusqu'à 1759.

(5) Le plus ancien de ces répertoires datait de 1637 ; c'était le relevé des minutes de M^{re}. Lespinasse. Outre ces répertoires, plusieurs liasses de minutes sont encore mentionnées par le pamphlet de 1791. Ceux qui concernaient les Trois-Rivières se trouvaient en l'office du notaire Badaux en 1788, avec 62 registres d'ordonnances d'insinuations, 6 d'insinuations, 2 de clôtures d'inventaires, 10 registres de la fabrique des Trois-Rivières, 1 de la Pointe du Lac, 7 d'Yamachiche, 8 de la Rivière-du-Loup, 4 de Maskinongé, 20 de Nicolet, 21 de la Baie St. Antoine, 1 de Bécancour, 1 du Cap de la Magdeleine, 9 de St. François sur le Lac St. Pierre, 7 d'Yamaska, 11 des Forges St. Maurice et 1 pour chacune des paroisses de Champlain, Batiscan, Ste. Geneviève, St. Stanislas.

(6) Cette série commençait en 1685 et se poursuivait jusqu'à 1727. Elle contenait les procès-verbaux de voierie ou des chemins, les alignements des rues, la désignation des emplacements, etc. La plupart des procédés portaient les signatures de Line, La Gorgandière et Bécancour, Grands-Voyers.

intitulés : *Foy et Hommage* (1), du Registre des titres des emplacements de la ville de Québec et autres concessions relevant de sa censive ; des 2 volumes d'impositions pour les casernes (1747 à 1757) et autres rôles de taxations (2) ; des lettres patentes qui accordent le palais épiscopal aux évêques de Québec (30 mai 1743) ; du parchemin intitulé : *Réunion* du palais épiscopal au domaine du roi et le don fait d'icelui à M. PontBriant (3) et aux évêques qui succéderont (30 mai 1843) ? Hélas ! reconnaissons que nos Registres sont disparus en grand nombre par l'imprévoyance des uns et la négligence des autres. Ce qui nous reste nous fait assurément regretter ce qui nous manque. Nous avons bien, à la vérité, les séries les plus importantes, mais elles n'offrent pas encore ce côté complet qu'on aime à constater dans les dépôts de ce genre. Espérons du moins qu'en retournant dans des mains canadiennes-françaises, nos anciennes archives seront conservées avec toute l'attention scrupuleuse qu'elles méritent.

Québec est, sans contredit, la place, le lieu où doivent se trouver les Registres qui concernent la domination française, particulièrement ceux qui se rattachent au Conseil Supérieur. On sait toutes les difficultés qu'eurent à éprouver les gardiens de nos Bibliothèques et de nos Registres pour retenir dans l'ancienne capitale de la province des objets d'une nature purement locale, contradictoirement à la monomanie de ceux qui voulaient tout transporter à Ottawa, lorsque la politique des vingt dernières années eut couronné l'édifice par l'œuvre de la Confédération ! Qui le croira ?..... Il y a à Essex, petite ville du Haut-Canada, deux anciens Registres portant des titres de concession de terres pour l'ancienne bourgade française du Détroit. Depuis cinq ans le Régistrateur a fait de vaines demandes aux autorités compétentes de la province d'Ontario pour les faire revenir. Eh bien ! ces Registres sont encore à Essex, en originaux. Et c'est ainsi que, d'un côté et de l'autre, s'en sont allés, depuis un siècle, des papiers qui méritent toute notre sollicitude.

(1) Cette série commençait au 30 janvier 1723 et finissait le 28 septembre 1754. On y inscrivait les actes de foi et hommage rendus par les propriétaires des seigneuries ; ils étaient authentiqués par la signature des intendants et autres officiers du gouvernement devant qui ils avaient été rendus.

(2) J'ai lieu de croire que quelques-uns de ces cahiers d'imposition peuvent se retrouver dans l'étui intitulé : *Divers jugements du Conseil Supérieur*.

(3) Ces deux derniers documents ainsi que la liasse contenant 7 papiers d'actes passés devant notaires, deux actes de délibérations des religieuses de l'Hôtel-Dieu de Québec et des Trois-Rivières, dans les années 1720 et 1721, signés par les religieuses et l'évêque, et une copie non signée de la ratification du roi en main morte, des biens des dites religieuses, datée du 9 octobre 1719, étant d'une nature privée, auraient pu être remis à leurs porteurs naturels et déposés dans les voûtes de l'évêché et de l'Hôtel-Dieu.

Une nation n'est pas seulement riche de son argent, mais encore de tout ce qui peut assurer sa stabilité. L'attention que l'on donne, dans tous les Etats policés, à la conservation des archives publiques, n'est que l'accomplissement d'un devoir de premier ordre, et l'intérêt des particuliers et celui des corporations est en cela d'accord avec l'intérêt général. Oui, tous ceux dont la position le leur permet, devraient s'efforcer de nous retenir ces marques du passé. L'esprit du siècle est trop porté au mépris des idées et des documents que les siècles ont légués à notre époque, pour que nous ne sentions pas le besoin de nous protéger contre cette ingratitude universelle.

Et pourquoi, en Canada, ne suivrions-nous pas l'exemple que nous donnent les Etats voisins ? Pourquoi la législature ne permettrait-elle pas l'impression à ses frais, de tant de documents publics à l'exemple de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick ? En cela, nous suivrions encore les traces de notre seconde mère-patrie. L'Angleterre est bien le pays où l'autorité publique s'occupe le plus de la conservation, de l'accroissement et de l'impression des archives publiques. On connaît la célébrité dont jouissent certains dépôts de Londres ; le *British Museum*, les Greniers de l'Echiquier, l'Office des Remembrances de cet Echiquier, la Trésorerie, l'Office des Augmentations, le *Pipe Office*, la Cour des Gardes, la Bibliothèque Caltonienne, et les Dépôts de la Cour de Londres, sont autant de greniers d'abondance où l'historien, l'antiquaire, l'archéologue, le publiciste, l'homme d'Etat vont s'instruire. Il faut lire le livre de M. Cooper : *An account of the most important public Records of Great Britain and the Publication of the Record Commissioner* (1832, 2 vols. in-8), pour se convaincre des efforts que fait tous les jours l'Angleterre pour accroître le nombre de ses dépôts publics.

Chaque citoyen, en Canada, peut coopérer à l'accroissement de nos documents publics. Il suffit souvent au chercheur d'or de soulever une motte de terre pour découvrir une pépite du précieux métal, de même qu'il suffit souvent d'avoir la volonté de chercher pour trouver un document perdu. N'a-t-on pas constaté tout dernièrement encore la découverte d'un manuscrit précieux trouvé, où ? dans un magasin de vieilleries et vendu pour quelques deniers ? Ce pauvre marchand ignorait sans doute qu'il donnait au public le Registre des Ordonnances publiées à Trois-Rivières par le gouverneur Burton, durant le règne militaire (1659-1663). Grâce à cette importante découverte, la Société historique de Montréal est en mesure de publier une véritable chronique de cette époque

peu connue jusqu'à ce jour, et qu'on est convenu d'appeler le *Règne militaire*.

IV

Les archives de la Société historique et Littéraire de Québec, quoique peu nombreuses, sont cependant d'une importance majeure. Elles se rattachent particulièrement à l'histoire politique de notre passé. A ce titre, elles méritent toute notre attention.

Nos historiens rapportent que Québec possédait un cercle littéraire dès 1779. Cette association naissante prouve les tendances littéraires qui ont toujours distingué la capitale de la Province.

En 1824 fut fondée la Société Historique et Littéraire, et en 1827, une association analogue prit également naissance. Cette dernière se réunit à la première en 1829, en renonçant à son titre. Dès lors la Société Historique s'accrut rapidement. Elle reçut, chaque année, une allocation du gouvernement afin de la mettre en mesure d'accroître son musée, sa bibliothèque et les documents qui concernaient nos antiquités canadiennes. En 1829, parut un premier volume des *Transactions* de cette société. Deux ou trois autres volumes furent publiés par la suite. Ces ouvrages contiennent les mémoires qui furent adressés à la Société sur des sujets d'histoire ou de science. Des concours furent établis et des prix étaient destinés pour récompenser les meilleurs travaux. On offrait, en 1828, des médailles pour des observations météorologiques, géologiques, pour le meilleur système de fabrication de la potasse, pour l'ichnologie des lacs et des rivières, pour les perfectionnements agronomiques, pour les procédés d'extraction d'huile, etc.

Cette société, comme on le voit, était appelée à jouer un beau rôle en Canada. Elle a certainement contribué à développer le goût des sciences et l'amour de l'étude. Mais un malheur est venu fondre sur elle et a dû nécessairement arrêter ses progrès. Nous voulons parler de l'incendie des Chambres du parlement de Québec, en 1842, qui la ruina presque entièrement en entraînant la perte de son immense bibliothèque, de ses manuscrits précieux et du cabinet d'histoire naturelle le plus complet que le Canada ait possédé. Ce musée avait été acheté de Pierre Chasseur, et classé suivant l'ordre des trois Règnes par M. le Dr. Meilleur. M. Fari-bault, savant de distinction, est peut-être le Canadien qui a le plus fait pour l'avancement de la Société Historique.

Ce qui précède était nécessaire pour expliquer l'absence presque complète de documents manuscrits qu'on s'attend à trouver dans

la plus ancienne société littéraire du Canada. Malgré l'accident de 1842, la Société Historique offre encore au visiteur de belles richesses. Nous prendrons sur nous d'établir son bilan archéologique. Nous ne parlerons pas de son musée qui s'accroît chaque jour, ni de sa bibliothèque, une des plus riches sous le rapport de l'histoire américaine ; nous ne ferons que feuilleter ses manuscrits.

La série la plus importantes est intitulée : *Correspondance officielle des Gouverneurs du Canada ; Archives de Paris*, en 17 volumes. Cette *Correspondance* a été transcrite des documents contenus dans les archives " ministère de la Marine et des Colonies," du " ministère de la guerre " et dans la " Bibliothèque du roi." Elle fut d'abord copiée en vertu d'un ordre de la législature de New-York, intitulé : *An Act to appoint an agent to procure and transcribe Documents in Europe relative to the Colonial History of the State*, passé le 2 mai 1839. Chacun des volumes porte un index particulier lié au volume. J'ai lieu de croire que cette copie a été transcrite de la copie de M. J. R. Brodhead, l'agent officiel de la législature de New-York.

Cette série part de 1631 et s'arrête à 1763. Comme on le voit, elle traverse les phases les plus importantes de l'histoire de notre passé : l'établissement du gouvernement royal en 1663, les instructions du roi aux gouverneurs, les démêlés entre l'Eglise et l'Etat, entre les gouverneurs et les intendants sur les questions de préséance, les opérations militaires de la malheureuse guerre de sept ans, la déloyauté des derniers officiers de la colonie française, etc.

La deuxième série est non moins importante en elle-même. Elle est intitulée : *Documents on Colonial History ; London Archives*, 6 volumes, 1613-1779. Elle ne se rattache qu'incidemment à la colonie du Canada. Mais elle nous met en rapport direct avec la diplomatie des colonies américaines, avant la déclaration de l'indépendance. On peut y étudier de près les moyens adoptés par le gouvernement anglais pour le progrès et l'avancement des colons de la Nouvelle-Angleterre. On y remarque surtout les tendances pratiques du gouvernement anglais octroyant aux sujets américains les libertés communales que le gouvernement français refusait aux colons du Canada. En lisant ces manuscrits, le contraste est très-frappant ; il explique immédiatement la tournure qu'ont prise depuis, les événements au Canada et aux Etats-Unis.

La troisième série est une *Relation du Canada* (1682-1715), en 2 volumes. Ce manuscrit est très-mal orthographié et parfois illisible. Il n'a qu'une importance secondaire. Je n'ai pas besoin de parler de l'*Histoire de Montréal*, publiée par la Société Historique de Montréal. Ce manuscrit fut apporté d'Europe en 1845, par

l'honorable L. J. Papineau. Il est sans nom d'auteur, mais on en attribue la rédaction à M. Dollier de Casson, troisième Supérieur du Séminaire de St. Sulpice.

Vient, en quatrième lieu, le *Voyage au Mississipi*, ou Journal du voyage fait par deux frégates du roi : la *Badine*, commandée par M. C. Verville, et le *Marin*, par M. le Chevalier de Surgères, qui partirent de Brest le vendredi 24 oct. 1698, où elles avaient relâché, étant parties de la Rochelle le 5 sept. précédent. Ce mémoire ne porte aucun nom d'auteur ; on l'attribue à un officier du *Marin*, d'autres à M. de Surgères. La Société Historique n'a que le 3e vol. (1698-1699).

Miscellaneous Notes, Extracts, Observations, etc., 1 vol., tel est le titre de la cinquième série. Ce volume renferme plusieurs mémoires de dates assez récentes. Il ne porte pas de table, ce qui ne permet pas d'abord de juger de son importance. Nous y avons trouvé d'anciennes pièces de procédure et des mémoires sur les colonies américaines. Peu de ces documents sont officiels. Un autre volume intitulé : *Some accounts of the North East Company, containing Analogy of Nations, Ancient and Modern*, par Roderic McKenzie, offre plus d'intérêt.

Comme je l'ai dit précédemment, j'ai remarqué à la bibliothèque de la Société Historique, dix volumes des archives de l'ancien Prévôté de Québec. Ces plumitifs rendent compte des chicanes privées, soit au civil, soit au criminel. Ils n'ont, comme on le pense bien, qu'une importance secondaire. Le plus ancien remonte à 1665, et le plus récent à 1759.

Le Recensement de 1765 n'est pas sans offrir quelque intérêt. C'est sans doute le premier qui eut lieu après la cession. Ce registre est encore tout frais. On y voit les indications suivantes que nous transcrivons afin de donner au lecteur une idée des items que le gouvernement tenait à constater officiellement à cette époque. Les têtes de chapitres se classent comme suit :

“ 1o. Paroisses. 2o. Noms. 3o. Qualités ou occupations. 4o. Maisons. 5o. Hommes. 6o. Femmes. 7o. Enfants mâles au-dessus de 15 ans. 8o. Enfants mâles au-dessous de 15 ans. 9o. Enfants femelles. 10o. Domestiques mâles au-dessus de 15 ans. 11o. Domestiques femelles au-dessous de 15 ans. 12o. Etrangers. 13o. Arpents de terres arables. 14o. Bœufs, vaches, volailles, moutons, chevaux, cochons.” Ce recensement se termine par une récapitulation générale de ces différents chapitres.

De tous ces documents, les deux plus importants, représentés par les deux premières séries, mériteraient les honneurs de l'impression. La Société Historique de Québec est en mesure d'ac-

complir ce travail. Ce serait une tâche éminemment nationale et que tout Canadien s'empresserait de favoriser. Ce travail pourrait s'accomplir d'autant plus facilement que ces deux manuscrits sont très-lisibles et très-nets. On pourrait les publier par livraisons mensuelles, et le profit du bulletin de chaque mois suffirait pour couvrir les frais de l'impression.

On ne saurait trop multiplier parmi nous les moyens d'instruction. Et l'histoire du pays est certes une étude qui mérite toute notre attention. Notre passé est glorieux, et nos historiens, en le racontant dans leurs écrits, ont rapporté des faits dignes de l'attention des hommes.

L'histoire se retrouve partout. Souvent un petit détail, un fait, de peu d'importance en apparence, suffit pour jeter une grande lumière sur un événement et même sur une époque. Il y a peu de colonies où il a été écrit autant de choses que sur le Canada. C'est la preuve que les événements ont été féconds, variés et grands. Aussi doit-on encourager de toutes nos forces cette étude, doit-on diriger les tendances de la jeunesse studieuse sur notre vaste champ littéraire. L'archéologie canadienne n'est encore qu'à son début ; il faut de toute nécessité arracher au passé qui s'enfuit tout ce qui se rattache à nous. Nous ne pouvons que gagner à ce travail, car en apprenant à nous mieux connaître, à apprécier plus justement notre passé militaire, religieux et politique, nous arrivons devant le présent, en face des autres nations civilisées, avec tous les dehors d'un peuple qui a déjà fourni une longue carrière ; nous arrivons avec nos traditions, nos tendances, nos institutions, nos progrès et notre influence ; en un mot, nous apprenons aux hommes et aux peuples à nous respecter parce que nous sommes déjà vieux.

EDMOND LARÉAU.

(à continuer)

L'AMÉRIQUE AVANT CHRISTOPHE COLOMB

(SUITE)

IX

L'un des premiers colons de l'Islande, Ari Marson, surpris en mer par la tempête en 983, après une longue navigation, fut jeté sur les côtes d'Amérique, et s'établit dans l'Irland-it-Mikla, ou Grande-Irlande, contrée qui s'étendait de la baie de Chesapeake au canal de la Floride. Rafn cite une saga qui rapporte que des voyageurs irlandais et islandais le virent dans ce pays, que les habitants l'avaient choisi pour chef, qu'il s'y fit baptiser. Ce dernier détail ferait croire à l'existence d'une colonie chrétienne ; mais d'où venait-elle ? C'est ce que la science n'a pas encore déterminé.

A la même date se placent les amours, célèbres dans les chroniques islandaises, de Biorn et Thurida. Après une lutte sanglante soutenue contre les frères et le mari de sa maîtresse, Biorn partit pour explorer des pays lointains, et l'on n'entendit plus parler de lui. Mais un quart de siècle plus tard, en 1027, Gudleif, frère de Thorfinn Karlsefn, venant de Dublin en Islande, fut entraîné par les vents vers des côtes inconnues. Aussitôt cerné avec tous ses compagnons par une troupe nombreuse de sauvages, il allait être mis à mort, lorsque survient un des chefs qui lui demande, dans la langue islandaise, son nom et sa patrie, et lui accorde sa protection en apprenant qu'il arrive d'Islande. Il lui remit ensuite un anneau d'or pour Thurida et une épée pour Kiartan, son fils (1).

Histoire ou roman, ce récit n'en garde pas moins une importance réelle en tant qu'il révèle, joint à d'autres traditions contem-

(1) Rafn, *Antiq. Amer.*, pp. 246-255.

poraines, la préoccupation constante des Scandinaves à la fin du dixième siècle et au commencement du onzième.

En 1051, Hervador, que les Sagas désignent comme un colon du Vinland, vint dans la Grande-Irlande, et remonta le Potomac jusqu'à cinq lieues environ au-dessus du site actuel de Washington, où il fut attaqué par les Esquimaux. Une des femmes qui l'accompagnaient tomba à ses côtés. On l'enterra près d'un rocher sur lequel fut gravée une inscription dont Gaffarel donne la traduction suivante :

*Ici repose Syasi la Blonde,
De l'Islande Orientale,
Veuve de Koldr,
Sœur de Thorgr par son père...
Agée de vingt-cinq ans.
Que Dieu lui fasse grâce.*

1051.

Or, en suivant les indications de la saga islandaise, Raffinon, Lequeureux et le professeur Brand, de Washington, ont trouvé, le 28 juin 1867, au pied du rocher d'*Arrow Head*, trois dents, un fragment d'os, des objets de toilette en bronze, deux monnaies du Bas-Empire du 10^e siècle. Ils expliquent cette dernière trouvaille par le fait qu'il y avait à cette époque des Islandais dans la garde impériale de Constantinople.

Tous ces objets sont aujourd'hui déposés au musée du *Smithsonian Institute* à Washington.

On signale encore l'expédition de deux prêtres islandais, Adalbrand et Thorvald, qui, en 1285, obligés de quitter l'île à la suite de dissensions religieuses, parvinrent, en cinglant vers l'ouest, à une terre qu'ils nommèrent *Fundu-Nyialand*. Et chose assez curieuse, suivant la remarque de M. d'Avesac, ce nom se retrouve dans la forme anglaise de *Newfoundland*.

X

Il n'est pas jusqu'aux explorateurs des régions boréales, les Parry, les Ross, les Hearn, les MacKenzie, les Hudson, qui n'aient eu des précurseurs dans ces aventureux "hommes du nord."

Il faut d'abord se rappeler que dès le 12^e siècle tout le versant occidental du Groënland était habité. Il y avait seize églises et, à Gardar, un évêché. Un chroniqueur y compta deux cent quatre-vingts villes.

Par "ville" on doit sans doute entendre *gaard*, espèce d'habitations dont J. J. Ampère (1) fournit la description suivante :

"Ce mot, qui se prononce Gôr, est intraduisible ; nul autre n'en donne une idée exacte. Un *gaard* est un groupe plus ou moins considérable de maisons en bois, qui ne constituent à elles toutes qu'une seule habitation. Dans l'ure de ces petites maisons, couchent tous les membres de la famille, souvent assez nombreuse ; dans une autre, ils se réunissent pour manger, dans une troisième est la cuisine, dans une quatrième la grange : il en est de même pour le grenier commun. En un mot, tout ce qui ordinairement demande une pièce séparée, forme ici une cabane à part. Un *gaard*, c'est une maison décomposée.

"Cette disposition singulière du *gaard* est particulière à la Norvège, elle y remplace le village ; le village est une agglomération de familles, le *gaard* est la famille primitive, dont les membres habitent, possèdent, vivent en commun ; il semble que ce soit l'élément le plus simple de la société, et qu'en Norvège on en soit resté à son premier degré."

En 1266, des prêtres de Gardar prirent la mer au nord de la baie de Disco, et, poussés par l'amour de la science et le zèle apostolique, s'enfoncèrent dans les régions inconnues du septentrion. Surpris par des brouillards impénétrables, ils se laissèrent aller à la dérive ; puis, lorsque le soleil reparut, ils entrèrent dans un golfe bordé de chaque côté par des glaciers. Ils virent des habitations d'Esquimaux, et un grand nombre d'ours chassant le phoque. Après trois jours de navigation ils trouvent encore des traces d'hommes. Le jour de la Saint-Jacques (25 juillet), ils ne cessent de ramer. "Le soleil restait toujours à l'horizon ; l'ombre du plat-bord d'un bateau à six rames touchait le visage d'un homme couché près du plat-bord opposé." Ils revinrent à Gardar à la faveur du courant polaire, qui entre dans la mer de Baffin par le détroit de Barrow et celui de Lancaster.

Le récit de ce voyage a été rédigé par un prêtre groënlandais nommé Haldor. En faisant leurs calculs d'après ce qu'il dit de la hauteur du soleil, les savants estiment que ces hardis explorateurs ont pénétré jusqu'au 75° 46' de latitude nord.

Il est un peu humiliant pour notre orgueil national, dit un auteur anglais (2), de voir ces simples navigateurs du 13e siècle, montés sur de méchantes barques, rivaliser avec les explorateurs septentrionaux les plus distingués de notre temps.

(1) *Littérature et Voyages*, p. 36.

(2) North Ludlow Beamish, *The discovery of America by the Northmen in the tenth century*, 1841, p. 129.

XI

De même que primitivement la Nouvelle-France appartenait au diocèse de Rouen, le Vinland au 11^e siècle était compris dans les diocèses de la Norvège et de l'Islande, et plusieurs évêques sont venus, à cette époque reculée, porter la parole de Dieu sur le continent qui devait plus tard s'appeler l'Amérique.

En 1059, Jonus, évêque saxon, après quatre ans de séjour en Islande, passa au Vinland. Il y fut martyrisé (1).

On voit que dans le siècle suivant, en 1121, le premier évêque du Groënland, Erik-Upsi, visita cette colonie, et qu'ayant résolu d'y demeurer, il se démit du siège épiscopal de Gardar. Ce fait, dont l'authenticité est admise, prouve que la colonie avait une certaine importance.

On rapproche de ce fait la présence, sur la colline de Newport, d'un curieux édifice qui sert aujourd'hui de magasin de fourrage, et dont la construction, au sentiment des érudits, remonte à l'époque pré-historique. C'était alors un baptistère. Il est de forme ronde, portant sur huit arches appuyées sur le même nombre de colonnes, hautes de vingt-quatre pieds anglais.

Un événement non moins avéré, c'est la prédication des croisades en Amérique au 13^e siècle.

Chargé par le roi de Norvège en 1261 d'une mission dans les colonies atlantiques, l'évêque Olaf profita de l'occasion, dit M. Riant (2), pour démontrer l'intérêt qu'avait l'Eglise à la délivrance du tombeau du Christ.

Quinze ans plus tard le Saint-Siège demandait des subsides aux chrétiens d'outre-mer, et en 1279 l'archevêque Jon envoyait sur ce continent un délégué pour collecter les dîmes et le produit des commutations de vœux. Le pape Nicolas III, par lettre apostolique datée de Rome le 31 janvier de la même année, confirma les pouvoirs de ce délégué (3). Ce dernier revint trois ans après avec un chargement de dents de morse, de fanons de baleine et de pelletteries, dont le pape Martin IV ordonna la vente par lettre du 4 mars 1282 à l'archevêque Jon.

(1) Torfæus, *Historia Vinlandiæ antiquæ*, p. 70.

(2) *Expéditions et pèlerinages des Scandinaves en Terre-Sainte au temps des Croisades*. Paris, 1865, p. 364—cité par M. Gravier.

(3) *Idem*, p. 365.

En 1307, les dîmes du Vinland sont mentionnées dans les collectes.

En 1325, le flamand Jean du Pré achetait pour douze livres et quatorze sols tournois les marchandises fournies à Arnius, évêque de Gardar, par les colons américains dans la levée de subsides publiée en 1309, après le concile de Vienne.

En 1418, le Groënland payait au Saint-Siège, à titre de denier de saint Pierre, 2,600 livres de dents de morse (1).

OSCAR DUNN.

(1) Kohl, *A history of the discovery of the east of Maine*. Portland, 1860, p. 94—cité par Gravier.

(à continuer)

ORIGINE DES ACADIENS

(suite)

- Pagé*, St. Léonard, * N. B.
Paudes, " * N. B.
Petit, " N. B. ; Hacman's Island, N. E.
Poitras, " * N. B.
Pâquet, Chipaghan, N. B.
Pâté, Ardoise [Haut] * N. E.
Potier, Rivière Tousquet [Ouest] ** Eel Brook * Rivière Tousquet [Ouest] ** N. E.
Purrin, [?] River John * N. E.
Provost, Poulamond, C. B.
Prime [?] Tousquet Nouveau, N. E.
Préjent, Ardoise [Bas] * N. E.
Paon, Arichat [Ouest] C. B.
Pompin, " " C. B.
Roy, Arichat [Ouest] * C. B. ; Madisco * Elm Tree * Green Point * Caraquette, St. Léonard, Cap Pélé, Bouctouche * Tête à Gouche * N. B.
Rauson, [?] Descouse, N. E.
Romerie, Chéticamp, C. B.
Roussel, Rivière au Portage * Tracadie, Chipaghan, N. B.
Racine, Green Point, N. B.
Ringuette, " " Baker's Creek, St. Basile, N. B.
Rossignol, Bakers Creek * St. Léonard, N. B.
Ricard, " " N. B.
Robinson, [?] Tracadie, N. B.
Roux, St. Léonard, N. B.
Samson, Descouse, Ardoise [Haut et Bas] ** Port Félix [?], Petite-de-Grat * Grandigue Ferry, N. E. ; Arichat [Ouest] * C. B.
Sacaloupe, Arichat * C. B.

Surette, Rivière Tousquet [Ouest] ** Pubnico, Petite Rivière*
Eel Brook, N. E. ; Cocagne, N. B.

Saulnier, Saulnierville ** Port Acadie * Métaghan, N. E. ; Cap
Pélé, Memramcook, Bouctouche, Tracadie * N. B. ; Clare * N. E. ;
Chéticamp * C. B.

Savoie, Chipaghan, Negaouac, [Haut et Bas] ** Lamecque * Ri-
vière à l'Anguille * Balmoral * Pointe Alexandre * Ardouane,
Bouctouche ** Tracadie * Ste. Marie, [Gl.] St. Louis N. B.

St. Cyr, Rivière du Portage, N. B.

St. Pierre, Poquemouche * Tracadie, St. Léonard, N. B.

Silas, Mountain Brook, N. B.

Sirois, St. François, Colebrooke *, Baker's Creek *, St. Basile,
N. B.

Saucier, Hanwell, Baker's Creek, N. B.

Souci, Green River, Baker's Creek * St. Léonard, St. Basile *
N. B.

Sevret, Grand Anse, Caraquet * N. B.

St. Germain, Baker's Creek, N. B.

St. Torre, " " * N. B.

Simon, St. Basile, N. B.

Shouinard, Silverstream, N. B.

St. Onge, " " * N. B.

Talbert, Baker's Breek.

Tardie, Rivière à l'Anguille, N. B.

Talbot, Green Point, N. B.

Therein, Green River, St. Basile, N. B. ; Grosses-Coques, Clare
N. E.

Tremblay, " " Petit-Rocher, St. Louis, N. B

Thibeau, St. Louis * Cap Pélé, N. B. ; Grosses-Coques, Wey-
mouth * Port Acadie, Baie Ste. Marie * N. E.

Turgis, Mountain Brook, N. B.

Tulippe, [?] Negouac [Haut], N. B.

Toussaint, St. Basile, Memramcook, N. B.

Talbot, St. Léonard, N. B. ; Tracadie.

Thomas, Tracadie * N. E. ; Arichat [?] * C. B.

Tracadie, " N. E.

Tilus [1] Weymouth, N. E.

Timothé [et Thimot] * Saulnierville, N. E.

Tupin, [?] Pomquit, N. E.

Vaudin, Cheticamp, C. B.

Vigneau, Arichat * C. B.

Verre, " C. B.

Vienneau, New-Ross * Ohio [Lunembourg], New-Cornwall *

Lapland, N. E. ; Poquemouche * Rivière-du-Portage * Petit-Rocher * Népisiguit, N. B.

Vantour, Shédiac, Grandigue, Bouctouche * St. Louis ** Richibouctou, au Lac, N. B.

Violette, St. Léonard, Grande Rivière, N. B.

Voisin, St. Basile, N. B.

Vaillancourt, Green River, Baker's Creek, N. B.

Vassue, " " " N. B.

Zénon, Tracadie, N. B.

Ainsi la population acadienne, au lieu de descendre des 47 "souches," descend effectivement de 430 souches, dont au moins 380 sont d'implantation postérieure à 1671 dans le pays. Retranchez des 47 familles primitives les dix ou douze que nous ne retrouvons plus [1] ; concédez que parmi les familles acadiennes d'aujourd'hui, dont nous voyons les noms en 1671, plusieurs tirent leur origine non pas des ancêtres de 1671, mais d'émigrés du même nom arrivés après cette date dans le pays, ce dont nous pouvons nous convaincre assez facilement, vous aurez devant vous le fait qu'un dixième seulement des familles françaises que nous trouvons aujourd'hui dans la Nouvelle-Ecosse, le Cap Breton, l'Île Prince Edouard, le Nouveau-Brunswick, provient des familles de 1671, et que les neuf-dixièmes sont d'immigration postérieure. Dans ce calcul je maintiens le chiffre 380, en doublant ceux sur la nationalité desquels je ne suis pas certain des noms de famille qui ne sont pas venus à ma connaissance, et que par conséquent je n'ai pas fait entrer dans la liste les noms marqués d'un signe interrogatif [?]. C'est sur l'Île Prince Edouard et le Cap Breton que mes renseignements sont le moins complets.

Voilà comment s'écroule la cinquième hypothèse de M. Rameau, devenue nécessaire pour soutenir jusqu'au bout la malencontreuse opinion que les Acadiens ont aujourd'hui du sang sauvage dans les veines. Ce dernier coup achève d'effondrer jusqu'à la base de son argumentation. Supposé même que les Acadiens de 1671 eussent été cousins, gendres ou beau-frères de tous les Souriquois de la péninsule, cette consanguinité partie de si loin, deux siècles et plus, ne suffirait pas pour laisser aujourd'hui du sang indien dans les veines des Français de l'Acadie, les neuf-dixièmes à peu près d'entre eux provenant d'une autre origine ; et malgré les fréquentes alliances que les familles, à cause de leur petit nom-

[1] Dans la nomenclature que je viens de donner, je n'ai pas fait mention des *Daigle* et des *Cyr* qui sont très-nombreux dans le pays, parce qu'en 1671 il y avait un *Daigre* et un *Sire* à Port Royal.

bre, ont contractées les unes avec les autres, je ne crois pas m'éloigner de la vérité en disant que la moitié des Acadiens actuels ne se rattachent point ou se rattachent d'une manière infiniment faible aux ancêtres de 1671.

Mais au lieu d'une race de Métis, l'Acadie en 1671 était peuplée de Français *pur sang*, comme il a été démontré ; sur 67 chefs de familles, un seul, Pierre Martin [1], était marié avec une fille du pays, et ce Pierre Martin, selon toutes les apparences, a émigré ou a été déporté en 1710 ; de sorte que non-seulement les familles qui ne descendent pas des 47 souches de 1671, mais celles mêmes qui en proviennent, sont essentiellement exemptes de tout alliage avec les indiens, de toute fusion avec eux. Voilà la conclusion finale de la longue dissertation qu'il m'a fallu faire pour réduire à néant un enchaînement d'hypothèses habilement recouvert de faits et de chiffres, et qui, par cela même, semblait atteindre son but d'une manière plus sûre et plus inattaquable.

Avec les mêmes pièces qui ont servi à cet éclaircissement, il me serait facile de démontrer en outre que la race acadienne non-seulement est exempte de tout mélange avec les sauvages, mais qu'elle est de toutes les races blanches qui habitent aujourd'hui le continent américain, celle dont l'intégrité du sang a été le mieux conservée sous tous les rapports. Ce qu'il y a aujourd'hui d'Acadiens dans la Nouvelle-Ecosse, le Nouveau-Brunswick et l'Île Prince Édouard est essentiellement Français ; non-seulement il n'y entre pas de Micmac, mais il n'y entre d'aucune autre nationalité qui qui n'est pas française. Vous trouverez à peine quelques mariages avec les Anglais et les Irlandais. C'est d'une manière à peu près analogue que j'ai été amené sans sortir du tracé de mon étude, à prouver plus haut, en réfutant l'assertion fautive que les premiers ancêtres de l'Acadie étaient des demi-brigands aux "habitudes flibustières," qu'ils étaient au contraire des colons "choisis avec soin," expression que plus d'un groupe et plus d'un peuple de ce continent ne pourrait pas appliquer avec la même exactitude aux ancêtres de leur race.

Il n'est pas besoin d'ajouter que depuis 1755, les Acadiens n'ont pas inauguré avec les sauvages un système de mariages réciproques dérogatoires aux mœurs des ancêtres. J'ai fait dans ce sens de nombreuses recherches, d'autres ont travaillé avec moi en collaboration, notamment les messieurs du Collège St. Joseph, de Memramcook, et le résultat combiné de nos recherches a été de

[1] Je ferai remarquer de nouveau que sur quatre Martin établis à Port Royal, en 1671, celui-ci seul était marié à une sauvagesse.

n'avoir à enregistrer *aucun* mariage avec les naturels du pays. Il ne pouvait pas en être autrement. Les Micmacs qui étaient en si petit nombre en 1710, ne se sont pas relevés depuis. Ils ne comptent pas dans tout le Nouveau-Brunswick pour 1500 âmes ; et encore le plus grand nombre est-il dans le comté Northumberland près de la frontière canadienne. Dans la Nouvelle-Ecosse et le Cap-Breton réunis ils n'atteignent pas 1700 âmes ; et à l'Île Prince Edouard leur nombre est insignifiant. Ensuite ce ne sont plus ces amis si dévoués des Acadiens, ni ces harangueurs impitoyables d'autrefois ; la conquête en a fait des hommes sombres et taciturnes ; il ont cédé, comme toutes les autres races du continent, le sol aux européens, et le flambeau de la civilisation n'a pas lui pour eux. Sur une pointe de terre, près d'un rivage poissonneux, aux bords d'une forêt plantée de frênes et d'érables, ils dressent leurs cabanes enfumées dans lesquelles ils passent de longs mois à faire tabagie, et quand l'aiguillon de la faim se fait sentir, les hommes vont sur le marché vendre les paniers de frêne, les *casseoux* ouvragés de poils de porc-épics, les pantoufles ornées de perles et autres objets du luxe, que les femmes confectionnent avec une rare dextérité. De leurs anciennes qualités il ne leur reste guère qu'un goût prononcé pour la chasse, et un attachement inébranlable à la religion de leurs vieux amis.

Les Acadiens, de leur côté, n'ont pu reprendre dans leur patrie la position qu'ils occupaient autrefois. Les meilleurs terrains, les plus riches marais, et ce sont les terres et les marais que leurs aïeux cultivaient, il y a cent ans passés aux Mines, à Beaubassin, à Beauséjour, à Tintamarre, appartiennent aujourd'hui à une race étrangère. Pour eux ils sont établis en partie le long des côtes, où ils vivent de pêche lorsque le sol se refuse à la culture, et au milieu de forêts transformées aujourd'hui en villages où règne la tranquillité et l'aisance. Ils forment partout où ils se trouvent de petits groupes distincts, séparés des autres nationalités, ayant leurs mœurs et leurs coutumes à part. La religion catholique est la seule qu'ils professent, et la longue française la seule qu'ils parlent. Leur nombre au Nouveau-Brunswick est de 47,000, à la Nouvelle-Ecosse de 33,000, de 12,000 au Cap-Breton et de 18,000, à peu près, à l'Île Prince Edouard.

Il ne sera peut-être pas sans utilité d'indiquer, pour le géographe et l'historien, les lieux où ils sont établis. Au Nouveau-Brunswick le groupe principal des Acadiens est sur les côtes du Golfe St. Laurent, depuis le Cap-Pelé [près de la Baie Verte] jusqu'au fond de la Baie-des-Chaleurs. Dans le comté *Westmoreland* ils sont environ 10,000, dont 3,500 dans la paroisse de Memram-

cook, 700 à 800 à Peticodioc et le reste au Cap-Pélé, Barachois, Shédiac et la rivière Gédaique. Dans le comté *Kent*, où ils forment la majeure partie de la population, ils sont près de 11,000, dont environ de 2,000 dans la paroisse de Grandigue, 1,612 à Cocagne, 2,400 à Bouctouche [haut et bas] et 3,400 à Richibouctou, Ardouane et St. Louis. En remontant vers la Baie-des-Chaleurs, le comté suivant, *Northumberland*, ne renferme que 1,400 Acadiens établis surtout à Hardwicke, à Miramichi et à Alnwick. Ils comptent pour les deux tiers de la population du comté *Gloucester*, 13,000 ; la côte est entièrement occupée par eux, et les paroisses Caraque, Tracadie, Poquemouche, l'isle Miscou exclusivement acadiennes, sont les plus riches du comté. C'est dans Gloucester que se trouve l'ancienne habitation du seigneur Enaud, Nepissiguit ou Népissiguy, aujourd'hui Bathurst. Le comté *Restigouche*, au fond de la Baie-des-Chaleurs, ne renferme que 1200 Acadiens, vivant de pêche pour la plupart. Le célèbre Cap Percé appartient à ce comté.

Ces cinq comtés contiennent le noyau principal des Acadiens du Nouveau-Brunswick. Cependant à Madawaska, dans le comté *Victoria*, ils sont au-delà de 7,000, établis principalement dans les belles paroisses de St. François, St. Basile, St. Léonard, et du Grand-Sault. Dans les autres comtés, ils sont en très-petit nombre, 300 environ dans *St. Jean*, 220 dans *Charlotte*, 500 dans *King's*, 140 dans *Queen's*, 200 dans *Sunbury*, 450 dans *Carleton*, 80 dans *Albert* et 630 dans *York*. Tous les anciens établissements français sur la rivière St. Jean, Frédéricion, le fort de LaTour, etc., sont occupés exclusivement par les Anglais ; les Acadiens déposés de ces villages se sont retirés au centre des montagnes du Madawaska, où vivent leurs descendants.

Les Acadiens de la Nouvelle-Ecosse sont établis principalement vers l'Ouest. Dans le comté *Digby* ils sont au nombre de 6,600 répandus tout le long du rivage, à la Baie Ste. Marie, Weymouth, Belliveau-Cove, Rivière-aux-Saumons, Tousquet et principalement à Metaghan et à Clare. Dans *Yarmouth*, au sud du comté précédent, ils sont près de 5,000 ; les villages où ils sont en plus grand nombre sont, Yarmouth, Pubnico, Argyle, Chebogue, Plymouth et surtout Tousquet. C'est dans le comté *Shelburne*, au sud de Yarmouth et de toute la Nouvelle-Ecosse, que LaTour avait ses deux forts ; ce même LaTour qui avait laissé aux Souriquoises, ses compagnons aidant, toute une petite génération de Métis, desquels les historiens veulent faire descendre la race acadienne. Ce lieu mémorable, que M. Moreau consacre à la vénération filiale des Acadiens, est aujourd'hui en la puissance des

Anglais. Dans tout ce comté il n'y a que 120 habitants d'origine française, dont pas un seul ne réside au Cap-Sable. Doublant la péninsule et remontant vers Halifax, nous trouvons le comté *Queens* qui ne renferme que 160 Acadiens ; le comté *Lunenburg* où il y en a 1,700, établit principalement à Mahone-Bay, New-Germany et Mill-Cove, et le comté *Halifax* qui en renferme près de 3,000, résidants principalement à Pointe-Noire, au Village-Français, à Hagget's-Cove, au hâvre Mousquodaboit et surtout à Chezzetcook. Dans le comté *Guysborough*, à l'Est de la Nouvelle-Ecosse, près du passage Canseau, les Acadiens sont au nombre de 1,200 établis pour la plupart au Hâvre-à-la-Melasse. Tournant vers le nord, dans le comté *Antigonish*, nous trouvons près de 3,000 Acadiens, établis en grande partie à Hâvre-à-Boucher, le reste à Tracadie et à St. André. Dans le comté *Pictou*, ils ne sont qu'au nombre de 240 ; et 800 environ dans *Cumberland*, dont 700 à la rivière Hébert. *Cumberland* est le comté limitrophe du Nouveau-Brunswick. Le Bassin des-Mines est entouré de trois comtés, *Colchester*, *Hants* et *Kings*. Les Acadiens, dans *Hants*, ne comptent que 200 âmes, dans *Colchester*, 80, et 300 dans *Kings*. Pendant que les riches marais, les terres fertiles que cultivaient leurs pères sont en la possession des anglais, ils sont disséminés dans toute l'étendue des trois comtés, par petits groupes de trois, cinq, dix familles, comme pour mieux surveiller la prospérité des détenteurs du beau patrimoine qui leur appartient, et qu'ils ne recouvreront jamais ! Le comté *Annapolis* est également entre les mains des Anglais. Nul accent français n'a été entendu sur les bords de Port-Royal depuis le grand drame de 1755. Le sol qui a bu tant de fois le sang généreux des défenseurs de l'Acadie, a été engraisé pour le profit des étrangers, 1,200 Anglais, 2,000 Irlandais, 1,400 Ecosais, 1,100 Allemands, 900 Hollandais, et 700 Africains, trouvent aujourd'hui une existence aisée, là où 180 enfants de l'Acadie disputent leur subsistance aux rochers arides et aux rivages dépeuplés de poissons.

Au Cap-Breton, les Acadiens sont particulièrement pêcheurs et caboteurs ; vers le sud, cependant, où les terres sont fertiles, ils vivent d'agriculture. C'est dans le comté *Richmond* que se trouve leur groupe le plus peuplé et le plus important. Ils jouissent d'une bonne aisance et comptent pour près de la moitié de la population totale du comté, soit, 7,500 âmes ainsi réparties : 2,200 à Arichat, 1,800 à Petit-de-Grat, 1,250 à l'Escousse, 600 à la Rivière-Bourgeois, 1,200 à l'Ardoise, le reste à St. Pierre et à "River Inhabitants." Dans le comté *Cap Breton*, à l'est de l'Île, leur nombre est d'environ 1,200, établis à Sydney, à la Baie-de-

l'Est, aux Mines-Lingan, à Balls-Bridge et à Hawley's-Ferry. Ils comptent pour une bien faible partie de la population du comté *Victoria*, habitée presque exclusivement par des immigrés écossais ; mais au nord-ouest de l'Île, dans le comté *Inverness*, ils sont assez nombreux, et ont une importance considérable. C'est à Chéticamp que se trouve leur groupe principal, 1,800 âmes environ ; à ce nombre ajoutez 800 à 900 à Margarie, 250 aux Fourches et vous aurez la somme totale de leur population dans le comté, 2,900 à 3,000.

Il m'a été impossible d'obtenir le chiffre exact de la population acadienne de l'Île Prince-Edouard ; en mentionnant 18,000 je ne crois pas cependant avoir été au-dessus du maximum. Leurs principaux établissements français sont à l'ouest de l'Île : *Miscouche*, *St. Jacques*, *La Roche*, *Cascumpec*, *Colville*, *Baie-Fortune*, *Tracadie*, *Rustico*, etc. Ce dernier village est un des plus florissants, non-seulement de l'Île, mais de toute l'Acadie. Ici, comme à la Nouvelle Ecosse, les meilleurs terrains sont entre les mains des Anglais et des Écossais qui les ont enlevés, tout défrichés, des Acadiens. Traqués de tous côtés, dépossédés de leurs biens à mesure qu'ils parviennent à en acquérir à force de travail et d'industrie, ils n'ont été laissés en repos que lorsqu'ils parvenaient à dérober leur existence à leurs persécuteurs, ou lorsqu'ils choisissaient pour refuge des terrains ingrats et arides, et des rochers déserts. Toute la partie est de l'Île du Prince Edouard, là où autrefois ils avaient des établissements florissants, Port-Lajoie même [aujourd'hui Charlotte-Town] leur ont été enlevés, et eux-mêmes ont été déportés..... Dieu sait où. Un jour pourtant il demande, ce juge équitable, aux autorités britanniques ce qu'ils ont fait, en 1763, de 8,000 colons paisibles et innocents, qui habitaient l'Île ; car les Acadiens qui ont perdu tout espoir du côté de l'Angleterre et de la France, *qui ont pardonné à leurs persécuteurs*, se sont habitués, depuis plus d'un siècle, à n'attendre de consolation et de rétribution que du côté d'en haut, *de monte unde veniet auxilium*.

Voilà tout ce qui reste de ces Acadiens devant lesquels, autrefois, plus d'un bataillon ennemi a trouvé le salut dans la fuite ; qui ont balancé longtemps la fortune de leurs puissants voisins, les Anglo-Américains. Les premiers ancêtres étaient venus avec l'espoir de fonder en Amérique une vaste puissance qui serait un jour l'héritage de leur descendants, et leurs descendants, malgré leurs efforts surhumains pour conserver cet héritage, sont aujourd'hui comme des étrangers sur le sol qui a bu le sang de leurs pères. Au lieu de la gloire et de la domination, ils ont trouvé la

misère, la persécution, la mort. En 1755, ils étaient 18,000 à la Nouvelle-Ecosse, au Nouveau-Brunswick, au Cap-Breton et à l'Île Prince-Edouard ; neuf ans plus tard on n'en aurait pas trouvé 6,000, en comprenant ceux qui étaient revenus de l'exil ! Cependant ils comptent aujourd'hui pour près de de 100,000 âmes dans ces mêmes limites. Que sont devenus les descendants des autres dix à douze mille ?

Nous avons suivi, en exil, les cinq convois de prisonniers enlevés à la Nouvelle-Ecosse, en 1755. Ils comprenaient au delà de six mille personnes. Sur ce nombre, 600 à 700, peut-être plus, restèrent à la Nouvelle-Angleterre, dans les environs de New-York, dans l'état du Maine et surtout à la Louisiane ; les autres furent dispersés, comme nous l'avons vu, en France, à l'Île Corse, aux Antilles, à la Guyane, etc.

Sur les douze autres mille, près de 8,000 ont disparu de l'Île St. Jean, vers 1763, sans que nous sachions ce qu'ils sont devenus. M. Rameau et Haliburton pensent qu'un certain nombre d'entre eux échappèrent aux recherches des Anglais et se réfugièrent vers le nord-ouest du Cap-Breton. Ils seraient les ancêtres des Acadiens comté Inverness, ceux de Chéticamp, de Marguerie, etc. Je ne serais pas éloigné de croire que les Acadiens les Îles Madeleine et des côtes du Labrador descendissent de ces malheureux.

Le reste des Acadiens de 1755, sont avec les quelques familles qui ne laissèrent pas la Nouvelle-Ecosse, qui échappèrent aux Anglais en se tenant cachés dans les bois, celles que nous avons vues disséminés à Beauséjour, Memramcook, Petit-Codiac, Gédaique, Bouctouche, jusqu'à Miramichi. Dans l'hiver 1756-7, il en périt plusieurs centaines, de misère et de faim, à cette dernière place. Il est difficile de se former une idée précise des Acadiens qui moururent prématurément, des suites de l'expatriation de 1755 ; toujours est-il que le nombre en est très-considérable. Si nous ajoutons aux 6,000 déportés de la Nouvelle-Ecosse, aux 8,000, ou à peu près, enlevés à l'Île St. Jean, ceux qui sont restés au Nouveau-Brunswick, depuis Memramcook jusqu'à Miramichi, en 1755.

Ainsi les 100,000 Acadiens que nous trouvons aujourd'hui au Nouveau-Brunswick, à la Nouvelle-Ecosse au Cap-Breton et à l'Île Prince-Edouard, ne forment que la mineure partie des descendants des 18,000 habitants de 1755, supposé qu'ils se soient tous développés dans ~~une~~ proportion égale. Mais quelque désavantageuse qu'ait été leur condition en Acadie depuis la grande expatriation, ils s'y sont accrus d'une manière bien plus considérable

que leurs frères déportés à l'étranger. Combien d'entre ces derniers, en effet, dans leurs longues et pénibles pérégrinations, ont péri de privation, de misère et de faim, soit dans les cales des navires anglais, soit au milieu des forêts inconnues, soit à la porte des villes américains ? Combien d'autres ont usé le reste de leur misérable existence à la recherche des membres dispersés de leur famille ? Dans ces conditions, le développement était impossible ; et quand ils ont pu enfin, après des années de tortures morales et de privations physiques que Dieu seul connaît, trouver au soleil un coin de terre pour s'y fixer, soit en Europe, soit dans la Méditerranée, soit à l'Amérique du Sud, soit à la Nouvelle-Angleterre ou dans quelques îles de l'Atlantique, ils se sont rencontrés souvent dans des conditions où, pour un grand nombre, l'espoir et le droit de laisser des enfants de leur race était interdit, étant des maris séparés de leurs épouses ou des enfants de la même famille réfugiés dans un même établissement. Ensuite ils se sont mêlés plus ou moins aux habitants des lieux où ils ont été jetés ; de sorte qu'il est impossible aujourd'hui, de parvenir à une connaissance exacte ni même approximative du nombre de leurs descendants dans les diverses parties du globe.

Cependant à la LOUISIANE, dans les paroisses de *St. Jacques* et de l'*Ascension* [1] ; à SAINT-DOMINGUE ou HAITI, dans la petite ville de *Bombardapolis* ; en FRANCE, dans la paroisse d'*Archigny*, arrondissement de Chatellerault, et à *Belle-Isle en Mer* ; dans le MAINE..... Etats-Unis..... vis-à-vis du comté Victoria ; aux îles SAINT-PIERRE et MIQUELON ; sur les côtes du LABRADOR ; à TERRE-NEUVE et au CANADA, dans les paroisses de l'*Acadie*, de *Saint-Jacques* et surtout dans le comté *Bonaventure*, ils se sont moins qu'ailleurs mêlés aux habitants originaires, et l'on pourrait trouver la somme approximative de leurs descendants. Dans les autres paroisses du Canada, où ils sont disséminés en assez grand nombre, à la Guyane, à l'Île-Corse, dans les autres parties de la France, des Etats-Unis et des Antilles, ils n'ont pas conservé leur identité. Aidé des recherches laborieuses de M. Rameau, j'ai pu arriver à un résultat assez exact de la population des Acadiens établis autour du Golfe Saint-Laurent.

Au Labrador, sur une population de 1,900 Français, les Acadiens comptent pour plus des deux tiers, j'ose-ais dire pour la presque totalité ;

[1] Ces paroisses sont situées dans le canton de *La-Forche*, vingt lieues au-dessus de la Nouvelle-Orléans. Voir *Vue du Mississipi*, p. 51.

Dans le comté Bonaventure (Canada) sur 10,000 Français, plus de 8,000 sont des descendants acadiens ;

Aux îles Madeleine ils sont près de 4,000 ;

Et M. Rameau, en 1855, évaluait la population acadienne des îles Saint-Pierre et Miquelon et de l'île Terre-Neuve réunies, à 3,000 âmes.

(à continuer)

NOTE DE LA DIRECTION

Dans l'écrit humoristique intitulé " Mon premier Voyage à Montréal," on a relevé certaines plaisanteries sur le peuple irlandais et sur les " habitants." Cet article, donné à la dernière heure, n'a pas été lu par les Directeurs de la " Revue," qui s'empressent d'en désavouer toutes les expressions qui pourraient être considérées comme blessantes.

F. A. Q.

O. D.
